

Photographie...
... Artistique
QUÉRY FRÈRES
154 RUE ST-CATHERINE
MONTREAL

LE NATIONALISTE

JOURNAL DU DIMANCHE — "DROIT AU BUT"

AU "NATIONALISTE"
Impressions de toute sorte
SPECIALITE :
Composition de Facture

ABONNEMENT : Une piastre (\$1.00) par année ;
strictement payable d'avance.

DIRECTEUR-GERANT :
Olivier Asselin.

REDACTION ET ADMINISTRATION :
1437 rue Notre-Dame, Montréal.

Téléphone Bell
Rédaction et Administration : M. 3237
Circulation : M. 3725 et 1152
Maison du Directeur : EST 2684

Publié par LA CIE DE PUBLICATION DU
"NATIONALISTE"

A QUÉBEC

Pleurs et grincements de
dents chez les aspirants
déçus.

Une scène à l'Hôtel-de-Ville
On veut maintenant chasser M. Parent
de la mairie.

Mon cher Directeur,
Les Bouffes-Québécoises font relâche pour un
mois, et ce n'est vraiment pas trop tôt. Tout le
monde en avait par-dessus la tête de cette basse co-
médie et de ces mauvais acteurs.
Jamais législatrice n'avait encore débuté d'une
aussi humiliante façon.
Que vous dirai-je ce soir que vous ne sachiez
déjà, ou que vous n'imaginiez? L'heure est aux dé-
sappointements et aux rancœurs. Combien de députés
s'estimaient plus dignes que MM. Roy et Allard d'en-
trer dans le cabinet? Jean Prévost, Hector Champag-
ne, Charest, sont plutôt sombres. Ce brave Mon-
sieur Charest, qui trouve que le comité d'enquête au-
rait dû déclarer les accusations de MM. Lévesque et
Choquette non-seulement FAUSSES mais CALOM-
NIEUSES, s'était, paraît-il, imaginé que la suc-
cession de M. Sylvestre lui revendrait de droit. Il se son-
dait tout disposé à s'enfoncer dans un bon fauteuil
du Conseil législatif. La promotion de M. Allard l'a
stupéfié. Il est étonnant d'ailleurs de constater avec
quel ensemble les ministres, ou ceux qui se croient
tels, s'accrochent à blâmer la promotion du député
d'Yamaska.

Il reste encore à attribuer le chapeau d'orateur.
D'après le pacte que tout le monde me, mais au quel
tout le monde croit, il devait, paraît-il, échoir à M.
Philippe Roy, mais au quel, les chances du député de
Saint-Jean baissent à vue d'œil. Hector Champagne
et Jean Prévost sont ses concurrents les plus en
vue.

On se demande avec curiosité quelle fantaisie a
pu pousser M. Turgeon aux Terres de la Couronne. Le
député de Bellechasse passe pour plus friand d'études
littéraires et de distractions sportives que de tra-
vaux administratifs. Or, il n'est pas un département
qui exige autant de travail et de travail de tous les
jours. La nouvelle loi des Terres a soulevé des diffi-
cultés sans nombre. Il y a là-dedans de quoi tuer
n'importe quel ministre, disait hier un député en
vedette, et je crois qu'en choisissant ce portefeuille,
Turgeon a signé son arrêt de mort politique.

D'autre part, on me dit que M. Turgeon ne fera
que passer aux Terres de la Couronne et qu'il ira,
d'ici peu, remplacer à Paris M. Hector Fabre. C'est
bien le poste qui serait le plus dans ses moyens.
Une simple remarque de M. Parent a provoqué une
bagarre au conseil de ville hier soir. On s'est
lutté à coups de pied, à coups de poing et à coups
de canne. Faux-coups et cravates sont restés sur le
champ de bataille, et il y a eu des dents cassées. M.
Parent a essayé de calmer la tempête qu'il venait de
soulever, mais c'est tout juste s'il a pu s'en tirer
sans recevoir des coups. On parle de le chasser de
l'hôtel de ville comme on l'a fait du parlement.

Le premier pas qui coûte, évidemment.
Cet incident banal et ridicule pourrait prêter à
réflexion sur l'instabilité des grandeurs humaines,
mais c'est assez, parler de la comédie de Québec,
quand tous les patriotes ont les yeux tournés vers
Ottawa.

Les gens qui raisonnent, ici, suivent avec un in-
térêt passionné le débat sur la question scolaire.
JACQUES BIONVILLE.

LA RECLADE

Le "Soleil" s'est trouvé un grain d'esprit pour
railler le "Nationaliste" d'avoir dit à propos de la
question scolaire: "Si nous devons être sacrifiés, que
ce ne soit pas par un de nos nôtres. TOMBOONS COMME
DES HOMMES!"

Pour conclure que le déluge aurait suivi la men-
ace de démission de M. Laurier, les partisans de la
crèche quand même partent de ces trois hypothèses:
1. Que les députés ministériels anglais auraient
lâché M. Laurier en assez grand nombre pour donner
une majorité à M. Borden.
2. Que M. Borden aurait pris devant l'opinion
publique la responsabilité de donner aux catholiques
de l'Ouest moins que ce ne contenait le premier projet
de M. Laurier.
3. Que M. Borden, en supposant qu'il eût voulu
jouer ce triste rôle, aurait pu résister aux attaques
d'une opposition dirigée par M. Laurier.

Or, il est à peu près certain que ces trois hypo-
thèses ne se seraient pas réalisées.
Et fussent-elles fondées que l'on serait encore jus-
tifiable de demander à M. Laurier si nous ne ferions
pas mieux de laisser le Parlement nous décréter
tout de suite d'infériorité devant la loi, que de
soustraire à un arrangement qui fait dire au "Free
Press" de Winnipeg, organe de M. Sifton:

"De fait, ce ne sont pas des écoles séparées, au
sens que comporte ce mot dans l'Ontario.
"Le seul privilège de la minorité, c'est de main-
tenir avec ses fonds des écoles qui, par son cours d'é-
tudes et son enseignement, n'est qu'une doublure de
l'école publique battue à un quart de mille plus loin."

"Avec le temps, il est probable que ces écoles dis-
paraîtront complètement."
Et au "Globe":
"A mesure qu'avance la discussion, il devient de
plus en plus clair pour le public que les nouvelles
clauses diffèrent entièrement, absolument de celles
soumises d'abord au Parlement. Elles ont été élaborées
après l'évidence s'impose aux regards de tous les hommes
d'Etat, et qu'il n'en ait pas eu l'intention, il n'en est
pas moins sûr que les clauses primitives
laisaient bien plus d'assurance le maintien des écoles
de la minorité telles qu'elles existent à présent dans
le Nord-Ouest. Le caractère des écoles, leur surveil-
lance et leur entretien, dans les clauses primitives,
étaient loin d'être les mêmes que dans les clauses
amendées. Les clauses actuelles tendent à éliminer
complètement d'écoles religieuses. Quant à faire
quelque chose pour les minorités catholiques dans les
provinces protestantes ou pour les minorités protes-
tantes dans les provinces catholiques, ou pour les
minorités anglaises dans les groupements d'Indiens,
de Métis ou d'étrangers, IL ÉTAIT IMPOSSIBLE
AU GOUVERNEMENT DE DONNER MOINS QUE
CE QUE LES NOUVEAUX CLAUSES ACCOR-
DENT AUX CATHOLIQUES."

On ne manquera pas de nous répondre par les
charges du "World", du "Telegram" et du "Mail
and Empire" contre le compromis Laurier-Sifton.
Ces charges ne prouvent qu'une chose: que nous ne
serons jamais assez bas au goût des gens qui ven-
lent notre éracement. La presse ministérielle cana-
dienn-française le sait d'ailleurs très bien: si elle
ne le dit pas, c'est que le petit lin lui est servi à la
condition expresse qu'elle excuse toutes les faiblesses
des gouvernants.

OLIVIER ASSELIN.

La SAUVEGARDE
Compagnie d'ASSURANCE-VIE
Siège Social, - - MONTREAL

A Ottawa

Les deux camps en présence.--L'amendement.

Discours significatif de M. Fielding.--Le député de Jacques-
Cartier fait un plaidoyer vigoureux en faveur de
nos droits.--La parole est à Sifton.-- Le triomphe.

Mon cher Directeur,
Le deuxième acte de la comédie se joue en ce
moment au grand théâtre national d'Ottawa.
Les différents acteurs et les acteurs qui les ac-
compagnent se donnent depuis mercredi la réplique à
qui mieux mieux. Les rôles sont bien sus et le spec-
tacle intéressant.
Le dénouement paraît devoir être en faveur du
gouvernement.
C'est mercredi que dans un discours très sobre
Sir Wilfrid a annoncé l'amendement à la clause de
l'acte constituant du Nord-Ouest relative à l'instruc-
tion publique. C'est fini et la peur, cette fièvre con-
tagieuse, a fait son œuvre.
Je n'ai pas l'intention de reproduire en toutes
lettres ce changement que les grands journaux ont
déjà publié dans les quatre coins du pays.
Comme je l'annonçais, la demi-mesure n'est pas
satisfaisante. Les torse la trouve exorbitante et les
catholiques qui y connaissent quelque chose croient
avec raison que les concessions qu'on leur demande
sont excessives.
Je ne veux pas discuter si, en droit, le
gouvernement peut modifier la constitution; si le
parlement canadien peut prendre tel article de
l'Acte de l'Amérique britannique du Nord et en rem-
placer certains dispositifs par une loi de son cru, ou la
discussion légale de l'amendement Sifton aux ju-
risconsultes du pays.

Mais ce que je crois de mon devoir de signaler,
c'est le résultat que le nouvel amendement aura sur
l'école catholique du Nord-Ouest. En remplaçant la
section 1 de l'art. 93 de la constitution de
1867 par les ordonnances 29 et 30 du Nord-Ouest, on
force la minorité à accepter les écoles publiques dans
presque tous les endroits où il y a un groupe catho-
lique d'une certaine importance. La section 41 de l'or-
donnance 29 permet, en effet, à la MINORITÉ des
contribuables de se séparer de la majorité; mais
partout où ils seront en majorité, les catholiques
devront accepter l'école publique.

Il est vrai que dans le système infâme que l'am-
endement Sifton va cristalliser, il y a bien peu de
différence, s'il y en a une, entre l'école catholique
et l'école publique ou l'école neutre, comme on vou-
dra l'appeler. Je reviendrai bientôt sur ce sujet.

On ne peut se dissimuler que le discours prononcé
par le chef du ministère, mercredi, n'est pas compa-
rable pour le fond et la forme à son premier.
Cela se comprend. Sir Wilfrid sort d'une longue
lutte avec son cabinet, il n'a trouvé aucun appui
dans la députation; le fanatisme de certains dépu-
tés anglais a eu beau jeu pour exercer sur lui toute
la pression dont il était capable. A-t-il cherché un
point d'appui chez nos compatriotes? La peur
ne le disposait pas à la lutte, mais les
poussait toutes voiles au vent vers le compromis.
Aussi, la reculade est-elle complète; et les catho-
liques du Nord-Ouest n'ont réchappé que bien peu de
chance dans la déroute qui a suivi le sauve-qui-peut
lancé par Québec.

La Chambre attendait avec impatience les décla-
rations de M. Borden. Nous pouvons dire qu'au point
de vue politique, M. Borden a fait un coup complet.
Son discours, bourré de citations, ne semblait pas à
lui, et il avait l'air gauche et gêné dans cet habit
d'empereur.

Le chef de l'opposition s'est retranché derrière un
faux argument constitutionnel pour dire que la
plus grande liberté devrait être laissée à l'Ouest en
matière d'instruction publique, et qu'il ne fallait pas
porter atteinte aux droits des provinces.

Il a fait de grands éloges des Canadiens-Français
et de la province de Québec, ce qui ne l'a pas empê-
ché de leur planter le couteau dans la gorge jusqu'au
manche.

M. Borden était pour moi un homme à idées lar-
ges et libérales; il a fait preuve d'étréitesse et de
préjugés. A-t-il exprimé son opinion personnelle? Je
crois pouvoir affirmer que non, mais qu'il a suivi la
direction prise à la réunion conservatrice de la veille.

M. Tarte, avec raison, dit que le chef de l'oppo-
sition s'est détourné de toutes les traditions du parti
conservateur; j'ajouterais que ce n'est pas le chef de
l'opposition que nous avons entendu, mais le député
de Carleton.

Plus que jamais nous devons nous faire dire au leader
de la gauche: "Je suis leur chef, il faut bien que je
les suive."
Au point de vue politique, il eût été plus habile
pour lui d'être très libéral pour les catholiques; il
aurait embarrassé Laurier, se serait montré homme
d'Etat, et puisqu'il devait rendre la bride à son parti,
il n'aurait pas gâté à tout jamais ses chances
d'arrivée.

Du côté tory, la victoire reste à Sproule, le chef
des orangistes.
Du côté ministériel, l'amendement indiquait la
victoire de Fielding; aussi était-ce avec impatience
que l'on attendait ses déclarations. Elles ont été pré-
cises et catégoriques.

Voici en deux mots le résumé de son discours:
"Nous avons une obligation morale à remplir vis-
à-vis des catholiques du Nord-Ouest lésés dans leurs
droits. Nous devons rendre justice à ces braves gens.
Eh bien! nous leur enlevons tout ce qu'ils au-
raient droit d'avoir: les écoles confessionnelles que
nous prétendons perpétuer, n'existent pas au Nord-
Ouest. De huit heures du matin à trois h. 30 de l'après-
midi ce sont des écoles neutres. A trois h. 30
il y a une demi-heure d'instruction religieuse; que
se donne même dans les écoles publiques. De quoi vous
plaignez-vous, orangistes? Il n'y a pas de principe en
jeu, nous nous disputons pour une velle. Si vous
renversez Laurier, qu'arrivera-t-il? Seul, un gouver-
nement exclusivement protestant pourra se mainte-
nir."

Et tous les ministériels d'applaudir à écraser
leurs pupilles, les Canavens en tête.
On croira que j'exagère, aussi vais-je citer tex-
tuellement pour l'édification des lecteurs du "Natio-
naliste" certains passages de ce discours, sténogra-
phiés à la séance même.

"Quelle est la loi que nous allons ratifier, que
nous allons confirmer et continuer dans les nouvelles
provinces d'Alberta et de Saskatchewan? On nous dit
qu'elle crée un système d'écoles confessionnelles. Or,
un système d'ÉCOLES SÉPARÉES peut être une
chose dans certain quartier et autre chose ailleurs.
Cette expression, dans l'esprit de bien des gens, veut
dire beaucoup. Je ne crois pas me tromper en disant
que dans l'esprit d'un grand nombre des protestants
de notre pays, quand on parle d'écoles séparées, il

s'agit d'écoles régies directement par une organisation
religieuse, et en particulier d'écoles sous le contrôle
de l'Eglise catholique romaine.
"C'est là l'idée généralement répandue en cer-
tains quartiers."

"Quoiqu'on puisse dire des autres pays et des au-
tres provinces, ce SÉRAIT UNE GRANDE ERREUR
de dire que nous donnons au Nord-Ouest des écoles
dans le sens que je viens d'indiquer."
"Je vais prouver à la Chambre que les écoles sé-
parées que nous avons actuellement au Nord-Ouest
sont des ÉCOLES NATIONALES; et si ce système
possède tous les éléments d'une école nationale, je dis
QU'IL N'Y A PAS DE PRINCIPE EN JEU qui
pourrait nous justifier de nous chicaner."

"Quels sont les éléments essentiels de l'école na-
tionale? Si vous avez une ÉCOLE ÉTABLIE PAR
L'AUTORITÉ PUBLIQUE, si l'ADMINISTRATION
de l'école n'a d'autorité et de privilèges qu'en vertu
d'un RÈGLEMENT DU GOUVERNEMENT DE L'É-
tat, de la province ou du territoire; si l'É-
tat CHOISIT LES LIVRES DE CLASSE, ARRÊTE
LE SYSTÈME D'ENSEIGNEMENT, RÉGLE L'IN-
SPECTION DE L'ÉCOLE ET LA DISTRIBUTION
DES FONDS, si vous avez tous ces éléments, je dis
que vous avez DES ÉCOLES CRIÉES PAR L'ÉTAT
ET GOUVERNÉES PAR L'ÉTAT COMME ELLES
SONT SOUTENUES PAR L'ÉTAT. Chacune de ces
conditions existe aujourd'hui dans le système d'écoles
publiques du Nord-Ouest. Un membre du gouverne-
ment du Nord-Ouest devient le commissaire ou mi-
nistre de l'instruction publique, ses pouvoirs sont dé-
finis au long. Je ne lirai que la clause venant après
le titre des "Règlements du Ministère". Ces régle-
ments doivent être faits par le commissaire lui-même,
un membre du gouvernement, sous approbation du
cabinet."

"La section A du chap. 29 se lit ainsi:
Le commissaire, avec l'approbation du cabi-
net, aura le pouvoir:

(a) de faire des règlements (attention, ami
lecteur)
(b) pour la classification, l'organisation, le
gouvernement, l'examen et l'inspection de toutes
les écoles ci-mentionnées,
(c) pour la construction, l'aménagement et le
soin des maisons d'écoles et la disposition des
lieux,
(d) pour l'examen des instituteurs, la colla-
tion de la licence et des degrés, et pour l'examen
des personnes qui sollicitent des diplômes d'ap-
titude ou des certificats d'études de quelque écol-
le que ce soit.

(e) pour le cours de pédagogie des profes-
seurs et des instituteurs et assemblées de profes-
seurs."
2. D'autoriser le texte et les livres à l'usage
des élèves et des maîtres dans n'importe quelle
école ci-mentionnée, de même que les cartes, glo-
bes, plans et autres appareils ou matériel requis
dans lesdites écoles;

3. D'arrêter la composition des bibliothèques
scolaires et de faire les règlements pour l'admini-
stration de ces bibliothèques.
"Et ainsi de suite... Y a-t-il là-dedans quelque chose
qui puisse gêner qui ce soit? Ces détails sont
les éléments constitutifs d'une école nationale."

"C'est là le système en vigueur aujourd'hui dans le
Nord-Ouest, ET LE SYSTÈME QUI NOUS NOUS
PROPOSONS DE MAINTENIR par la loi que nous
avons présentée à la Chambre."

"Il y a cependant encore une OMBRE de différen-
ce. La différence entre l'école de la minorité et l'é-
cole de la majorité est SI PETITE QUE CELUI
QUI VOUDRAIT ESSAYER DE LA DÉFINIR SE
TROUVERAIT AUX PRISES AVEC DES DIFFI-
CULTÉS INSURMONTABLES."

"La différence repose dans la demi-heure d'instruc-
tion religieuse à la fermeture de l'école."
"Il est statué que la ou les commissaires le juge-
ront à propos, et on les conditions locales le per-
mettront, il y aura une demi-heure d'instruction
religieuse dans toutes les écoles de l'Ouest, pas seule-
ment dans celles de la minorité."

"Depuis l'heure à laquelle s'ouvrent les écoles
publiques et les écoles séparées, jusqu'à trois h. 30
de l'après-midi, ELLES SONT ABSOLUMENT SEM-
BLABLES; il n'y a PAS DE DIFFÉRENCE: les
professeurs ont les mêmes devoirs, les mêmes ap-
titudes; ils ont passé les mêmes examens, fait le même
cours d'études; les mêmes livres sont prescrits
par le gouvernement; les règlements sont faits par
le gouvernement; l'inspecteur est nommé par le gou-
vernement. Je le répète, depuis l'heure de l'ouverture
jusqu'à trois h. 30 de l'après-midi, il n'y a PAS
UNE OMBRE DE DIFFÉRENCE entre toutes les
écoles des Territoires."

"Ainsi, tout se résume à cela, que nous différons
sur des ombres durant la demi-heure d'instruction
religieuse, de 3 heures 30 à 4 heures."
"Je dis donc, avec l'absolue certitude de ne pou-
voir être contredit, que depuis l'heure de l'ouverture
jusqu'à 3 heures 30 de l'après-midi, il n'y a AUCUNE
DIFFÉRENCE ENTRE L'ÉCOLE SÉPARÉE
ET LA LIBRE ÉCOLE NATIONALE!"

Voilà, résumé par le ministre des finances, le
TRIOMPHE que les catholiques ont remporté: le
triomphe chanté par le "Canada", la "Presse" et le
"Soleil".

M. Fielding, qui a bien débité son discours, a été
très applaudi aux passages cités plus haut. Applaudi
par les Anglais, à tort de bras par les Canavens.
Il peut être fier: le pseudo-triomphe catholique, c'est
le triomphe de son étroitesse d'esprit et de son refus
d'accéder à la première rédaction de la loi.

Il fut suivi par le Dr Sproule, grand-maître des
orangistes et parrain de plusieurs milliers de péti-
tions.
Le discours de M. Sproule, sans violence quo-
que nettement opposé au principe des écoles séparées,
a été décevant par faiblesse et vide d'idées.
Le Jupiter tonnant du parti libéral, M. Pat-
terson, lui a répondu dans une de ses harangues habi-
tuelles, prenant la même attitude de M. Fielding. Il
fut très écouté et très applaudi; c'est un tribun puis-
sant, dans le genre français.

Mais le plus beau discours du débat, le seul qui
mérite de grands éloges à notre point de vue, fut ce-
lui de M. Monk, député de Jacques-Cartier.
M. Monk a annoncé son intention d'appuyer le
projet de loi tout imparfait qu'il soit, plutôt que de
voter avec M. Borden. Son discours, prononcé dans
une langue parfaite, d'une logique stricte et avec des
envolées superbes, est celui d'un véritable homme

LEUR ÉPOUVANTAIL



BILLY MACLEAN. — Comme imagination, ce n'est pas fameux. Tout de même, ça fait prendre le "World".

UNE LETTRE TERRIBLE

M. le sénateur Legris porte
de nouvelles accusations
contre M. Parent.

M. le sénateur Legris, à qui revient l'honneur
d'avoir, le premier de nos hommes politiques, attaché
le gilet au cou de Roddard Parent, a adressé au
"Nationaliste" en même temps qu'à la "Patrie" une
nouvelle lettre au sujet de l'administration parenti-
ste.

La première partie de cette lettre est une réponse
à l'accusation de lâcheté portée contre M. Legris par
les partisans du chef de cabinet démissionnaire. Elle
ne renferme rien de nouveau pour les lecteurs du
"Nationaliste"; on nous dispensera de la citer.

Dans la deuxième partie, M. Legris précise et jus-
tifie son accusation de négligence criminelle contre
M. Parent. Nous citons textuellement:

"J'ai dit dans ma lettre en date du 6 courant que
l'exploitation du bois dans la province avait enor-
mément augmenté depuis que M. Parent est mi-
nistre des Terres et que les montants d'argent perçus
sur les droits de coupe avaient diminué. Voici les
chiffres, en commençant trois années avant son arri-
vée:

1895-96.....	\$705,360.33
1896-97.....	697,868.33
1897-98.....	713,435.86
Moyenne des trois années.....	\$705,551.16

M. Parent arrive ministre des Terres le 25 mai
1898. Voici les montants perçus de cette même sou-
ce sous son régime:

1898-99.....	\$569,710.18
1899-00.....	585,505.89
1900-01.....	633,230.12
1901-02.....	669,292.41
1902-03.....	667,631.96
1903-04.....	715,134.02
Moyenne des six années de M. Parent.....	\$640,086.09

Par conséquent \$55,331.07 de moins que la moyenne
des trois années précédentes.

Plutôt que de dire que je suis un menteur, ou l'é-
quivalent, le comte n'aurait-il pas mieux fait de voir
à cela?

Un autre point: Les droits de coupe perçus de la
division de l'Ottawa Supérieur ont été comme suit:

1893 (au 30 juin).....	\$423,002.53
1894 (au 30 juin).....	431,561.23
1895 (au 30 juin).....	363,848.48
1896 (au 30 juin).....	425,017.50
1897 (au 30 juin).....	324,406.08
1898 (au 30 juin).....	369,225.74
Moyenne des six années.....	\$393,293.09

M. F. A. Gendron, beau-frère de M. Parent, ar-
rive agent des Terres pour cette même division de
l'Ottawa Supérieur. Voici les chiffres perçus pour les
mêmes droits de coupe depuis que M. Gendron est
là:

1899.....	\$2,867.73
1900.....	301,572.60
1901.....	327,802.23
1902.....	368,202.72
1903.....	318,213.17
1904.....	337,928.86
Moyenne des six années Parent-Gendron.....	\$322,667.78

Diminution de \$71,225.31 par année et cela mal-
gré l'agrandissement considérable qui a été fait à
cette division et l'augmentation de la coupe du bois.
"Le comte d'enquête qui a rendu jugement sans
faire d'enquête n'aurait-il pas dû, au lieu de me
traiter de menteur, afin de blanchir le petit Simon,
voir à cela et se mettre en état de connaître ces mys-
tères? Ils ne sont pas des secrets. Ils sont dans les do-
cuments publics. N'aurait-il pas pu aussi s'enquérir si
M. Parent, qui est plus que beau-frère mais très in-
time avec la famille du même M. Gendron, ne sait
pas que pendant que ce moment était agent des Terres
il a fait partie d'une société qui a acheté des li-
mites pour spéculer, contrairement à la loi et aux
intérêts de la province, et qu'étant devenu député il
a été remplacé à la tête de la plus importante de
toutes nos agences, par son fils, alors mineur."

Cet éclaircissement aurait peut-être expliqué le
fait notoire à Hull et qui a aussi été annoncé par la
"Presse", récemment, que M. Gendron est riche de
plusieurs cent mille dollars, quand tous ceux qui le
connaissent savent qu'avant d'être agent des Terres
de la Couronne il était pauvre et que, depuis, son sa-
laire de \$12,000 par année a été loin de suffire aux
dépenses qu'il a faites.

Le comte, quand même je n'aurais pas été là,
n'aurait-il pas pu trouver l'explication de la grande
quantité de bois de pulpe qui s'exporte de la divi-
sion de Trois-Rivières sans payer les droits dus au
gouvernement, tel que déclare par le rapport de M.
J. C. Landier en date du 1er juin 1902, constatant
que pour les deux années précédentes la province
avait perdu la somme de \$295,955.70. Tous ces faits
ne sont pas des secrets, ils sont publics.
M. Taché, député-ministre, aurait pu, étant in-
terrogé, dire au comte quel montant la lettre qui
m'a fait perdre à la province, — lettre que M. Pa-
rent a fait écrire contrairement à la loi (un offi-
cier important m'a dit et répété que c'était
\$25,000.00).

Québec, 3 novembre 1903.
M. J.-C. Langelier, surintendant des gardes-foresti-
ers, Québec.

Monsieur,
J'ai l'honneur de vous transmettre la déclaration
de M. Parent au sujet de ses opérations forestières
pour 1902-03. L'hon. ministre a décidé de ne pas in-
sister pour la production des affidavits des entrepre-
neurs pour 1902-03, mais M. Parent a été prié de se con-
former aux règlements sur ce point à l'avenir.
(Signé) E. E. TACHÉ,
Sous-Ministre.

Le même M. Taché aurait pu dire au comte s'il
n'est pas vrai que depuis quelques années plusieurs
agents des Terres ont été débauchés pour des som-
mes considérables et si cela n'est pas dû à une ad-
ministration défectueuse du département dont M. Pa-
rent, premier ministre, était le chef.

Le comte aurait pu aussi s'enquérir des raisons
qui ont engagé M. Parent à donner une augmenta-
tion de salaire s'élevant à environ \$12,000.00 aux of-
ficiers de son département, justement quelques jours
avant son départ, et constater si c'était pour des ra-
isons d'intérêt public ou bien plutôt pour s'assurer de
leurs loyaux dispositions et surtout de leur discrétion.

Maintenant, une dernière question. Je dois dire
que je ne désire pas embarrasser les nouveaux ministres.
Je sais qu'ils ont une forte tâche devant eux,
mais je veux attirer leur attention sur deux autres
faits pour lesquels il y a urgence et je veux que le
public les connaisse aussi.

Dans le mois de février 1904, la Commission de
Colonisation a été informée de bonne source, et cette
information a été corroborée par le témoignage du
Dr Poliquin, un des agents des Terres de la Couronne,
au lac St-Jean, que des chantiers considérables
se faisaient à un certain endroit sur les terres
du gouvernement qui ne sont pas sous licence; qu'on
était en train d'enlever 200,000 billots et autres bois.
La Commission a transmis cette information au pre-
mier ministre, M. Parent, par une lettre en date du
25 février 1904. Nous n'avons seulement pas eu un
accusé de réception et rien n'a été fait. J'ai en une
autre information d'un homme que je crois absolu-
ment bien renseigné, qui m'a dit que cela était vrai,
et que la même chose se pratiquait depuis plusieurs
années.

Un autre chantier semblable a été fait cet hiver,
de la même manière, dans le haut du Saint-Maurice.
J'ai d'autres détails que je donnerai plus tard s'il
y a lieu et au nouveau ministre des Terres, l'hon. M.
Turgeon, quand il les verra.

Avec sincères remerciements de votre bien dé-
voué,
J. H. LEGRIS,

TEL. BELL : EST 1121
184 rue St-Etienne, Montréal

ESSENCES ET EXTRAITS
Vanille,
Citron,
Thé de Bonif,
Orange, etc.

JULES BOURBONNIERE

SAUCES
Worcestershire,
Anchoïde,
Thé de Bonif,
Montmarie, etc.

HUILES ESSENTIELLES
Céleri, Girofle,
Bergamotte,
Citron,
Orange, etc.

PARFUMS
Fau de Floride,
Bouge Fleuri,
Lilas d'Italie,
Cold Cream, etc.

IMPORTATEUR ET
MANUFACTURIER
COULEURS A CONFITURES
Fau de Floride,
Bouge Fleuri,
Lilas d'Italie,
Noire, etc.

Echos et Commentaires

Nous accusons réception de la lettre suivante: "Vous êtes invité à assister à un banquet qui sera offert prochainement à M. L. P. à l'occasion de sa promotion au poste de 'managing editor' de la 'Braise'. A l'issue de la soirée, il sera présenté au héros de la fête un exemplaire, relié en veau, des 'Éléments de la Grammaire Française' de Noël et Chapsal."

N. B. — On est prié de laisser son chapeau au vestiaire et son esprit dans son chapeau.

Une récompense libérale est promise à qui nous dira si la 'Presse' est une succursale de la 'Sûreté', ou si la 'Sûreté' est une succursale de la 'Presse'. Mais nous ne donnerons rien du tout pour apprendre où sont les meilleurs liemiers: nous savons depuis longtemps qu'il n'est pas au monde de meilleurs policemen que les reporters du journal à M. Russell.

A la page 283 de son ouvrage: "Public men and Public Life of Canada", l'honorable M. James Young, ex-député au parlement d'Ottawa et ex-trésorier de l'Ontario, dit au sujet de la prétendue tentative faite par des hommes d'Etat anglais, avant la Confédération, pour amener le Canada à rompre le lien colonial.

"C'est vrai, il est vrai, lui dit-il de peu de durée, et au moment où j'étais, le danger, je le craignais, et plutôt que le pendule oscille trop loin dans le sens contraire. Au lieu de laisser les colonies à leur propre sort, les très honorables M. Joseph Chamberlain, le secrétaire pour les colonies le plus autorisé des temps modernes, semble avoir, avec l'aide du gros et du menu fretin des citoyens de la métropole et d'entrepreneurs, entrepris une croisade pour soulever les colonies dans un état mal défini d'impérialisme ou de fédération commerciale qui ne peut s'établir qu'au prix d'une partie des droits constitutionnels dont jouissent déjà les colonies autonomes comme le Canada, et qui, à mon humble avis, loin de fortifier l'Empire dans des liens plus étroits, y développerait bientôt des intérêts opposés, et même le conduirait peut-être à la ruine."

Deux d'âme se sont traduits par deux gestes, la semaine dernière, au parlement.

M. Charles A. Gauthier, député de Temiscouata, ayant reçu de ses électeurs quelques pétitions en faveur de l'école séparée, a cru devoir déclarer en déposant sur le bureau de la Chambre qu'il n'en prenait pas la responsabilité. Son collègue et co-partisan de Montmagny, M. Armand Lavergne, était lui aussi porteur de pétitions semblables: "J'en prends, a-t-il dit, toute la responsabilité," et la Chambre a saisi le contraste entre les hommes qui savent tomber debout et ceux qui ne savent tomber qu'à quatre pattes.

M. Olivier Asselin, directeur du 'Nationaliste', est sorti lundi dernier de la prison où il croupissait depuis juillet 1903 de par la volonté de son tout aimable confrère, M. Louis Fréchette.

Ceci est une manière de dire que l'accusation de diffamation portée par M. Fréchette contre M. Asselin a été rayée du rôle de la Cour d'Assises, et que l'accusateur en est pour ses frais.

On se rappelle que M. Milton McDonald, qui en sa qualité de gérant du 'Journal' avait été arrêté avec M. Asselin, fut acquitté par le juge d'instruction, et que dans la suite cette arrestation a donné lieu à une contestation civile qui a tourné au détriment de M. Fréchette.

Le contre-procès intenté par M. Asselin au civil s'est plaidé il y a déjà quelques mois, et la cause est en délibéré devant M. le juge Doherty. Quand celui-ci aura rendu son jugement, ce qu'on appellera pendant quinze jours l'affaire Fréchette-Asselin sera une chose du passé.

On annonce pour la prochaine lune l'apparition d'une histoire inédite de M. Laurier, par M. le sénateur David.

Le prospectus dit que le livre contiendra, avec des illustrations variées et nombreuses, les chapitres suivants:

A QUEBEC, — A OTTAWA, — CHEF DU PARTI LIBERAL, — DANS LE CABINET MACKENZIE, — LAURIER HOMME D'ETAT, — SON PLUS GRAND DISCOURS, — LAURIER ET LES ECOLES DU MANITOBA, — LAURIER ET LA GUERRE DU TRANSVAAL, — LAURIER EN ANGLETERRE ET EN FRANCE, — LE CARACTERE DE LAURIER, — LAURIER INTIME, — Etc., Etc., Etc.

A lire cette énumération, on s'imaginerait que l'ouvrage, à moins d'être écrit par un Tacite, dit avoir au moins 3,000 pages: il en aura 160. C'est dire que M. le sénateur David a écrit non pas une biographie mais une légende.

Demander à M. David la vérité sur M. Laurier! Autant demander à M. Marion, de la 'Braise', ce qu'il pense de Lorenzo Prince.

M. Jean Prévost a promis aux électeurs de Sainte-Sophie qu'il serait ministre dans le cabinet Archambault: c'est pour ne pas le faire manquer à sa parole qu'on n'en a pas voulu dans le cabinet Gouin.

Réflexion d'un de nos plus bruyants députés à la suite de l'arrangement qui a assuré la présidence de la Chambre à M. Philippe Roy:

"Le chapeau d'orateur est comme une île escarpée et sans bords; on n'y peut plus rentrer dès qu'on est en dehors."

Le journalisme est en décadence: le mouchard en chef de la 'Presse', malgré ses louables efforts, n'a pu arracher d'aveux à M. McCraw. On disait: après Austrelitz, Waterloo; on dira: après Sainte-Scholastique, Trois-Rivières!

C'était bien la peine à l'envoyé de la 'Presse' de tutoyer le meurtrier comme un vieux copain (1).

(1) Extrait d'une dépêche publiée hier:

Je continuai: "Out, la même Scholastique a tout dit, et aujourd'hui même 'La Presse' va annoncer à ses lecteurs que C'EST BIEN TOI le meurtrier, qu'il n'y a plus de doute là-dessus."

George Brown et M. Laurier

M. Tardivel est justement sévère pour la lettre que M. Laurier adressait dernièrement à un vieil ami de George Brown, et où le chef libéral disait en résumé: "Les protestants ne doivent pas s'effrayer de l'école catholique que nous voulons pécher dans le Nord-Ouest, et, pratique, c'est une école neutre."

M. Laurier, dit M. Tardivel, ne vient pas seulement à la cheville du pied de George Brown comme homme politique. Par sa ténacité et sa clairvoyance, George Brown, protestant fanatique, a établi, probablement à tout jamais, dans la catholique province de Québec, des écoles séparées vraiment protestantes. Par sa lâcheté et son aveuglement, M. Laurier est en voie de priver à tout jamais ses co-religionnaires de l'Ouest d'écoles séparées vraiment catholiques."

M. Tardivel ajoute:

"Au point de vue national, la lettre de M. Laurier n'est pas moins déplorable, désastreuse, navrante."

"Les Canadiens-français, et la langue française, et l'idée française, et les traditions françaises, et l'idéal français, et les aspirations françaises ont absolument en ce pays les mêmes droits que les Anglo-Canadiens, la langue, l'idée, les traditions et les aspirations anglaises. M. Laurier a manifestement, dans cette lettre, l'intention de ne demander pour nous et tout ce qui nous est cher au point de vue national, qu'un peu de tolérance. Les écoles séparées de là-bas seront si peu séparées, si peu françaises, que l'enseignement s'y donnera en anglais. C'est au point que M. Laurier, tout en faisant semblant de défendre le principe de l'école séparée, proclame ces écoles 'nationales', c'est-à-dire des institutions se confondant absolument avec les institutions de la majorité anglaise de la Confédération."

"Au nom du gros bon sens, de la simple logique élémentaire, ou est la 'séparation', au point de vue national, puisque l'anglais est la langue des unes comme des autres?"

Pinette sence: 75c et \$1. la lb

Jule Bourbonnière, Tél. Bell: Est 1122

Problèmes de colonisation

L'avenir de la colonisation — Abus et exploitation. — Des réformes et des lois nouvelles à faire.

Sully, ministre et ami du roi Henri IV, avait coutume de dire que l'agriculture, dont il était le protecteur, était la principale branche du commerce de la France. "Le labourage et le pâturage, voilà les deux mamelles dont la France est alimentée, les vraies mines et trésors du Pérou."

Cette maxime du grand ministre qui, au XVI^e siècle, sut donner une impulsion profonde à l'agriculture de la France, s'est affirmée et est encore vraie à l'heure actuelle. En France, l'agriculture est la base du commerce et de l'industrie. C'est elle qui fournit le plus gros contingent commercial et qui paie le plus d'impôts et de taxes au trésor. C'est elle qui fournit à l'armée ses meilleurs sujets, c'est aussi dans son sein que sont nés les plus illustres politiques.

Si l'agriculture a fait la richesse de la France, elle fera un jour la fortune du Canada, car plus encore que son ancienne mère-patrie, notre pays est adapté à cette industrie, avec son immense étendue de terres vierges et sa population presque exclusivement composée d'agriculteurs.

Mais il y a plusieurs problèmes à résoudre qui sont gros d'obstacles et de difficultés. Québec, plus que toutes les autres provinces, est intéressé à ce qu'ils soient résolus le plus vite possible, s'il ne veut pas voir augmenter rapidement l'exode de ses ouvriers agricoles.

On engage les cultivateurs à aller s'établir sur les terres nouvellement livrées à la colonisation, et on leur dit: "Quittez une localité où vos enfants ne pourront s'établir; allez dans ces pays nouveaux où, pour très peu de chose, vous aurez pour vous et pour chacun des membres de votre famille un lot de cent acres de belles et bonnes terres fertiles, avec du bois de toute dimension!" On se garde bien de leur dire ce qui les attend sur ces terres, qui, la plupart, sont situées dans des régions dépourvues de communications pendant une bonne partie de l'année; on leur montre le beau côté de l'affaire, mais on évite bien de leur dire ce qu'ils trouveront en réalité.

S'ils ont l'intention de vendre leurs biens et de s'embarquer dans les régions du lac Saint-Jean, du Nouningue ou du Temiscamingue, qu'ils agissent avec circonspection, qu'ils voient bien, avant de se fixer ou de s'engager, les avantages et les désavantages du pays, et surtout qu'ils évitent soigneusement de se laisser prendre dans les filets des spéculateurs, qui, semblables aux oiseaux de proie, sont toujours à la recherche d'une nouvelle victime.

Ils vendront prendre un lot du gouvernement, par un billet de location qui leur coûtera \$6. Parfois de leur vendre une terre qu'il a subtilisée à quelque malheureux colon ruiné par l'usure.

Une fois établis, ils auront de grosses dépenses à faire pour détruire et construire. Là commenceront les difficultés. On leur dit: "Du bois, vous en avez des masses dans la forêt, vous n'aurez qu'à le prendre et à payer le droit de coupe au gouvernement."

Ils cherchent un lot libre, pas trop éloigné l'agent de la Couronne essaiera de les détourner d'une science et ils s'aperçoivent qu'ils sont tous pris depuis longtemps, ou sous l'autorité des marchands de bois, les ennemis les plus acharnés de la colonisation. Il y a bien des lots où ils pourraient faire leur bois, mais ils sont si loin que le charroyage coûterait à lui seul bien plus cher que le bois lui-même. Ils sont donc dans la nécessité d'acheter la planche et le bois nécessaires pour leurs constructions.

Malheur à eux s'ils engagent tous leurs capitaux sur leurs terres, s'ils n'ont pas toujours un trésor d'argent pour faire face à toutes les éventualités; car il arrivera un jour où la récolte sera mauvaise, et où il leur faudra prendre sur l'acquis. Si, pour une raison quelconque, ils ne peuvent faire face à leurs obligations, ils iront trouver quelque monsieur qui vit dans l'opulence et qui, connaissant leur gêne, leur prêtera à 25, 30 et même 40 p. c., ou bien leur offrira un "prêt à rembourser". On leur présentera l'affaire comme un prêt garanti par leur propriété, et qu'ils pourront rembourser dans deux, trois, cinq et même dix ans. Ils emprunteront dans ces conditions 200 piastres à un taux de 8 p. c., sur des biens qui en valent souvent 2,000, et ils croiront avoir fait un emprunt alors qu'il auront fait en réalité une vente à remède. On leur laissera d'abord la jouissance de la propriété, pour bien masquer l'opération et ne pas éveiller les soupçons. Puis, le terme de rembourser se présente et le prêt doit être remboursé, chassera le colon des terres qu'il aura défrichées et arrosées de ses sueurs. Le colon sera dépouillé et volé. Le prêteur rendra la propriété à sa pleine valeur et réalisera ainsi un bénéfice considérable.

Combien de pauvres gens, arrivés avec quelques économies dans le Nouningue et surtout dans le Temiscamingue, en sont repartis quelques années après, ruinés et dépourvus? Chaque lot a alors son histoire, et en les passant en revue, les uns après les autres, on y trouve presque toujours une page triste, quelquefois navrante.

Le colon est non seulement en butte aux privilèges des marchands de bois, aux usuriers, aux spéculateurs, mais il est livré à lui-même; le crédit lui fait défaut et il arrive souvent que sa grange est pleine du produit de ses récoltes, et sa bourse vide. Il lui est impossible de trouver à emprunter à un taux raisonnable, à moins de vendre sa récolte et ses animaux à vil prix. Les créanciers sont là immanquablement, les avocats et les huissiers le prêtent à fondre sur lui au moindre signe. Il est accablé, pris à la gorge; la seule issue, c'est l'emprunt usuraire, c'est-à-dire le commencement de la ruine.

Voilà la situation actuelle du colon et de bon nombre d'agriculteurs. On me dira: "Il y a des établissements qui prêtent sur biens fonciers, les colons peuvent s'y adresser?" Oui, c'est vrai, il existe bien un crédit foncier, mais il ne prête que sur les terres patentes; il ne se prête que sur les propriétés nouvelles avant que plusieurs demandes lui soient parvenues, et il faut attendre quelquefois longtemps.

De plus, le colon et l'agriculteur en général ne sont pas protégés suffisamment, nos lois ne sont pas assez efficaces, ni assez libérales. Nous n'avons pas de lois pratiquement applicables, contre les conventions usuraires. Et puis, chose bien plus grave, la loi en la justice n'existe pas, tout au moins dans certains comtés.

Plusieurs pays ont protégé l'agriculteur et lui ont favorisé un crédit en créant des banques agricoles, qui sont chargées de prêter et d'avancer de l'argent sur garanties immobilières ou mobilières et même sur la récolte. Seul le Canada, ou plutôt la province de Québec, est restée en arrière — car dans l'Ouest Canadien et dans l'Ontario, il existe un crédit autrement large et solide en faveur des colons.

Le crédit agricole a sauvé l'Italie de la ruine; la France a doté ses campagnes d'un système de prêt qui permet aux cultivateurs d'emprunter même sur leurs récoltes et sur les animaux, sans aliéner le bien-fonds. Aux Etats-Unis et en Angleterre, les établissements de crédit agricole sont très nombreux et prospères.

Une commission avait été chargée par le gouvernement de la province de faire une enquête sur les besoins de la colonisation et des colons; ses travaux n'ont encore donné aucun résultat à l'heure actuelle.

A mon avis, cinq problèmes doivent être résolus au plus tôt:

1. Octroi gratuit de bois aux colons pour la construction;
2. Interdiction des prêts et conventions usuraires;
3. Application rigoureuse de la loi sur la colonisation, en ce qui concerne les terres qui, après cinq ans, ne sont pas encore défrichées ou pourvues de constructions;
4. Organisation d'une banque de crédit agricole;
5. Défense absolue aux agents de la Couronne de faire le commerce des terres, soit par eux-mêmes, soit par des intermédiaires.

Une fois ces réformes faites, il en restera encore beaucoup d'autres à réaliser, mais la province de Québec aura fait un grand pas dans le chemin du progrès et de la justice sociale, et les colons et cultivateurs se sentiront plus à l'aise.

R. VILLEC.

Demandez nos circulaires et copies

de contrats envoyées gratuitement. La Société de Crédit Hebdomadaire Limitée, 107 rue St-Jacques.

L'enseignement Gratuit et obligatoire

(Nouvel article de M. Germain Beaulieu)

Mon aimable adversaire, M. Rodrigue, est plus exigeant à mon égard qu'il ne l'est pour lui-même; il est vrai que c'est là un petit défaut fort en vogue de nos jours. Ainsi il trouve que je n'ai pas démontré suffisamment que le système d'enseignement que je préconise n'est pas essentiellement réprouvable et il n'a pas assez prouvé qu'il est pratique et avantageux. Mais, par contre, il est satisfait d'avoir démontré, lui, que l'enseignement gratuit et obligatoire, chez nous, est en opposition avec le droit naturel, et que cet enseignement n'obligerait pas le merveilleux résultat qu'on en espère.

Franchement, j'ai beau relire l'argument de M. Rodrigue (numéro du 19 mars) et m'efforcer même de lire entre les lignes, je ne vois pas part où il ait apporté une raison valable, théologique ou philosophique, à l'appui de la prétention que l'enseignement gratuit et obligatoire soit, chez nous — j'admire ce "chez nous" — en opposition avec le droit naturel. Et d'ailleurs, de ces raisons, il n'en existe pas. On apportera des subtilités, on édifiera des arguments sur des pointes d'aiguilles; mais jamais on n'arrivera à démontrer d'une façon sérieuse, absolue, que l'enseignement obligatoire soit en opposition avec le droit naturel, pas plus chez nous qu'ailleurs.

Ce qui est contre le droit naturel, par exemple, chez nous comme ailleurs, c'est que les parents ne donnent pas à leurs enfants l'instruction, chose éminemment utile autrefois, absolument nécessaire aujourd'hui. La seule excuse que ces parents puissent invoquer, c'est leur pauvreté. L'Etat doit suppléer à la pauvreté des parents; car l'Etat, c'est l'union des familles entre elles dans le but de s'entraider, de se protéger. Et quand par l'instruction on rendrait l'Etat capable de suppléer à la pauvreté des parents, si ceux-ci refusent encore d'instruire à leurs enfants, c'est qu'ils sont démentés, c'est qu'ils péchent contre le droit naturel. Et l'Etat doit, dans ces cas, intervenir pour protéger les enfants contre leurs parents. Il serait beau, vraiment, de venir invoquer le droit naturel en faveur des parents qui maltraiteraient physiquement leurs enfants; mais par exemple, ils auraient le droit de les maltraiter moralement? quelle logique!

Monsieur Rodrigue, je ne trouve pas "que vous ayez été heureux dans votre réplique"; il est vrai que vous n'avez pas une cause facile à défendre! Mais je n'ai pas d'expression pour qualifier cette opinion que vous émettez, qu'après tout, il y aura toujours des ouvriers maniant le lourd instrument de leur labeur, et qu'il importe peu que ceux-là sachent lire et écrire. "Conséquence", dites-vous, "je ne vois pas trop comment la société soit, par le manque d'instruction, 'chez quelques-uns de ses membres, entravée dans sa 'marche vers le progrès', à moins que l'on ne persuade qu'un manoeuvre sachant lire et écrire servira 'BEAUCOUP mieux son maçon. Donc, le bien de l'Etat n'est pas CONSIDÉRABLEMENT ici en 'jeu'. Il y a, dans cette phrase, quelque chose de choquant et qui irrite l'âme de tous ceux qui s'apitoient sur la condition de l'ouvrier. Et vous l'avez fait, vous-mêmes, que malgré vos paroles, se sont glissées dans cette phrase des euphémismes, tels que 'beaucoup' et 'considérablement', que je soulève moi-même."

Et que de choses semblables on peut lire dans votre article! J'en prends une autre au hasard: "Eh 'oui!' dites-vous plus loin, 'ici-bas les uns sont 'bien moins partagés que les autres. Qui reçoit de ses parents une fortune toute faite, qui n'hérite pas 'd'une obéissance, d'ailleurs même soumise à une instruction qui leur permettrait de s'élever d'un cran et se voient condamnés à ne pouvoir brûler l'étape...' Et vous en concluez contre la gratuité et l'obligation de l'enseignement; mais c'est odieux. Et parce que les sorts sont si différents ici-bas, l'Etat n'aurait pas le devoir, ou le droit, de corriger la nature dans ce qu'elle a d'injuste? On ne pourra pas forcer le père à faire instruire ses enfants, du moment que les portes de l'école sont ouvertes gratuitement? Et vous appelez cela de la logique et des preuves suffisantes pour démontrer que l'enseignement gratuit et obligatoire est en opposition au droit naturel? Je le répète, Monsieur Rodrigue, je trouve malheureuse toute cette argumentation, et je voudrais que, cette fois, vous puissiez me reprocher avec raison de vous mal interpréter."

Ah! parlons-en un peu, de votre "contrainte morale" en fait d'enseignement. Je voudrais bien savoir quelle contrainte morale, quel contrat moral, est appliquée à l'obligation de la messe le dimanche ou de l'abstinence les jours maigres. Les églises seraient désertées, et les marchands de poisson ne feraient guère fortune. A ceux qui ne comprennent pas la nature d'une chose et ses bienfaits, il faut une contrainte autrement efficace que celle que vous appelez morale; c'est la contrainte matérielle ou objective: les peines de l'enfer pour les uns et de la prison pour les autres, justice égale pour tous.

Parmi ces "contraintes morales" invoquées par "Frère Jean-Baptiste" (No du 12 mars), il en est deux qui m'ont fait rêver, tant je les ai trouvées sublimes: c'est que l'Etat n'emploie, pour ses travaux manuels ou autres, que des gens d'une certaine instruction, et qu'il exige un examen pour l'exercice du droit électoral. C'est-à-dire, en un mot, n'est-ce pas, que l'Etat punisse les enfants, parce que leurs parents ne les auront pas fait instruire. Je trouve cela ni plus ni moins que monstrueux. Quel mal l'on se donne, mon Dieu! pour trouver des raisons contre une chose si naturelle, si honnête, si nécessaire, si philanthropique, si humanitaire à l'égard des pauvres et des faibles, que l'instruction gratuite et obligatoire!

Remarque bien que je suis tout à fait favorable aux deux "contraintes morales" de Frère Jean-Baptiste; mais à la condition que l'Etat impose aux parents l'obligation de l'école pour les enfants, et que l'entrée de l'école soit gratuite à tous. Autrement ces "contraintes morales", je le répète, ne sont ni plus ni moins que des monstruosités.

Un mot et je termine, comme a l'habitude de dire en commençant ses discours notre bon compatriote, L. O. David.

M. Rodrigue prétend que je n'ai pas prouvé que l'enseignement gratuit et obligatoire est pratique et avantageux; il ne se peut pas, car, comme je l'ai dit, je suis le premier à le regretter. Mais peut-il plus prouver que ce système d'enseignement n'obligerait pas de bons résultats? Je ne le crois pas. C'est ici une question d'appréciation: pour dire non, il se base sur des hypothèses, et pour dire oui il me base sur le bon sens. Nous ne pouvons, ni l'un ni l'autre, faire comme M. Magnan et accumuler des quantités de chiffres aussi innombrables que fantaisistes, pour la simple raison que ce système n'a pas encore fonctionné.

Je n'ai pas le temps aujourd'hui d'aborder la question de la vente des plumes et des crayons, elles produisent de cinq cents pour cent qui se réalisent de ce chef. A ce sujet, M. Rodrigue ajoute: "Quant aux cahiers, 'plumes, crayons, les accusés n'en ont pas le monopole. Pourquoi en charger leur dossier? On peut s'en procurer chez les plus petits marchands.' Et le sais bien; mais peut-être M. Rodrigue ignore-t-il les mille petits moyens employés pour faire acheter les cahiers et les plumes par les enfants, et leur petite vanité. Qu'il fasse une petite enquête, il apprendra."

Dans les conséquences funestes qu'il énumère, — conséquences qui résulteraient de l'établissement du système gratuit et obligatoire, — M. Rodrigue voit à courte échéance l'effacement du Conseil de l'Instruction Publique. Je me demande pourquoi? Ce Conseil est-il tellement lié au système actuel, qu'il précéderait l'effacement de ce système, et que si on le mettait à un changement? Je ne sais. Dans tous les cas, s'il venait à disparaître, les inspecteurs et les chefs d'établissements scolaires auraient peut-être plus de liberté pour exprimer leurs opinions dans leurs rapports au gouvernement, sur les écoles qu'ils contrôlent. Et de la sorte, il n'y aurait pas tant de rapports retournés pour que les termes en soient adoucis, ni tant d'inspecteurs forcés de louer dans leurs rapports des écoles qu'ils trouvent médiocres. Car sous le système actuel, nul ne l'ignore, l'on a plus à gagner à censurer qu'à critiquer.

C'est peut-être pour cette raison que l'on m'a tous dit, prêté, à l'école, que je finirais sur la paille. Jours prêté, à l'école, que je finirais sur la paille. Résignons-nous donc.

GERMAIN BEAULIEU.

Les amis de la "Presse". La "Presse" recevra hier la visite de trois jeunes globe-trotters montrealais désireux de faire le tour du monde à pied, pour rien, pour la gloire.

"...Quant à ceux qui seraient tentés de les imiter, nous leur conseillons d'attendre les premiers résultats de cette aventure, que les aventuriers ont promis de relater fidèlement à la "Presse"... si jamais ils partent."

Les trois ECERVELES qui sont venus hier à la "Presse" seraient mieux dans un atelier quelconque, que sur la grande route.

(De la "Presse" du 14.)

VALLIERES

1459 RUE STE-CATHERINE

EXPOSITION DE MODES DE PRINTEMPS

Notre grande exposition de modes printanières s'est ouverte hier, et se continuera toute cette semaine.

Les dames sont invitées à nous visiter durant ces journées où le Goût et l'Imagination régneront en souverains. Aucun magasin de Montréal n'offrira autant d'attraits.

N. Maliquette Resp. Limitée

Achetez vos tapis maintenant vous ferez une belle économie

Vous savez ce que coûte la couture et la pose.

Une affaire de 10 cents la verge, ce n'est pas énorme,

mais 100 verges, cela fait \$10.

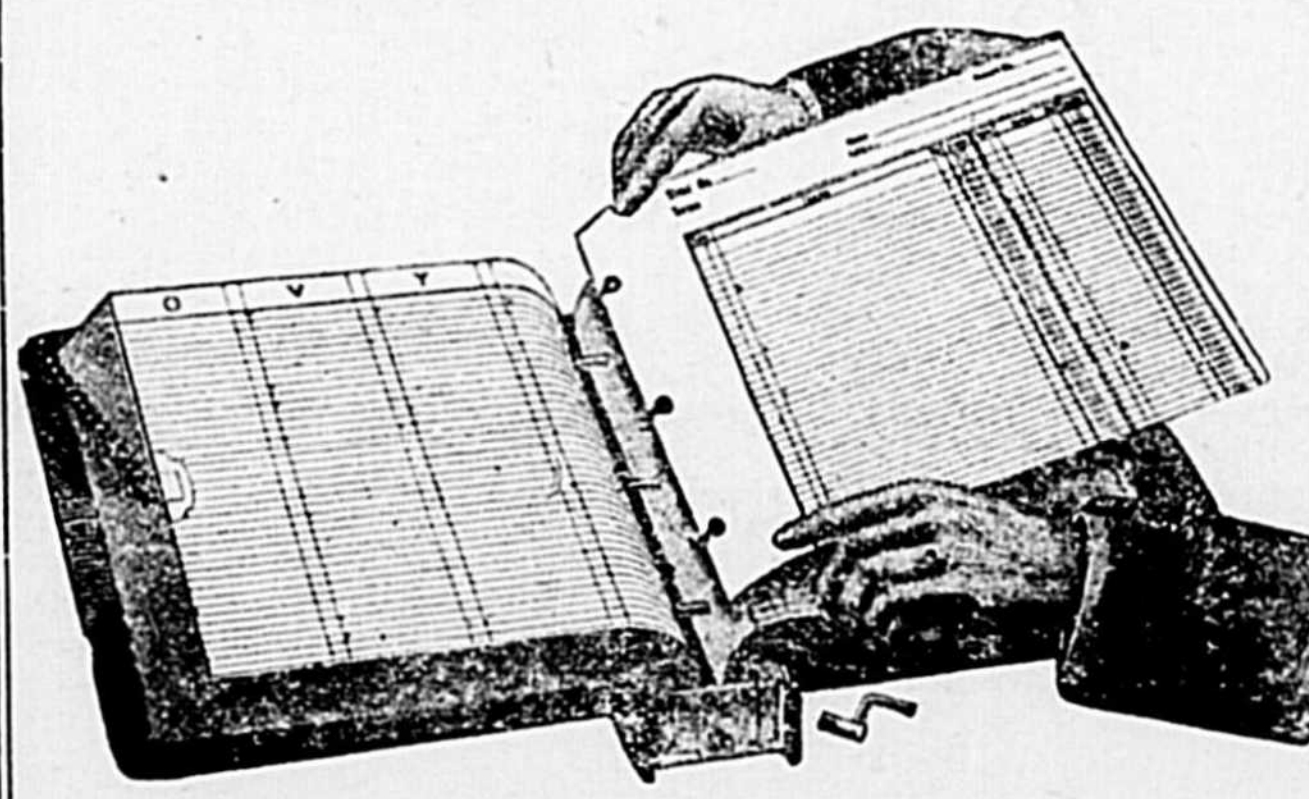
POUR une SEMAINE SEULEMENT

A partir d'aujourd'hui nous coudrons et poserons les tapis de n'importe quelle qualité,

GRATUITEMENT

1547-51 RUE STE-CATHERINE 1547-51

COMPTABILITE MODERNE



Les lecteurs du NATIONALISTE savent heureux d'apprendre que les Livres de Comptes Préfédérés, à feuilles mobiles, autrefois fabriqués à l'étranger, sont maintenant fabriqués en entier à Montréal, sur tous modèles et pour tous genres d'affaires. Prix et modèles fournis sur demande, par la

LIBRAIRIE BEAUCHEMIN a resp. limitée
256 RUE ST-PAUL, MONTREAL.

Le Spécifique

DU

DR MACKAY

CONTRE

L'ALCOOLISME

Employé avec un succès infaillible par le gouvernement de la province de Québec pour la réforme des alcooliques.

Les autorités municipales de Montréal ont reconnu les mérites de cette découverte merveilleuse. Dernièrement, la Commission des Finances a voté un crédit de \$500 pour faire faire un dépôt de la médecine du Dr Mackay dans tous les postes de police, afin d'empêcher, par une prompt application dans les cas urgents, les décès qui se produisent si fréquemment dans les cellules.

Pas besoin d'internement au sanatorium; le traitement peut se donner à la maison. Pas besoin non plus de diète spéciale. Tout ce qu'il faut, c'est la volonté du malade de se guérir et de s'abstenir des spiritueux.

Cette médecine est maintenant à la portée de tous, le prix en ayant été réduit. Les effets étonnants qu'elle a produits sur les ivrognes les plus invétérés cités en cour correctionnelle à Québec et à Montréal, prouvent surabondamment que l'alcoolisme est une maladie guérissable; que la guérison, dans les circonstances ordinaires, est prompte et sûre si l'alcoolique est quelque peu désireux de se réformer.

On n'emploie dans le traitement du Dr Mackay mille médicaments approuvés du corps médical; tout le secret de la guérison réside dans l'application. Le Dr Mackay a fait sa découverte après 25 années de pratique comme spécialiste et expert. Il est membre du collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec.

Avec l'approbation du public et des gouvernements, et les résultats constatés, toute expérimentation nouvelle serait superflue. Correspondance strictement confidentielle.

S'ADRESSER A LA

Leeming Miles Co., Ltd.,
288, RUE ST JACQUES, Montréal

Seuls agents pour la vente du

Spécifique du Dr Mackay

pour la guérison de

L'ALCOOLISME

Le ROSE QUESNEL

n'est pas dans les

combinaisons.

L'Habit de Gala Semi-Ready.

Les choses essentielles à un habit de gala satisfaisant sont l'ajustement, le style, les proportions et le tissu.

Les tissus que nous achetons proviennent de Sir Titus Salt, Bart., Saltaire, Angleterre, et de Joshua Garnett & Sons, Ltd, près de Bradford, Angleterre — voilà pour le tissu.

L'ajustement, le style et la bonne apparence sont le résultat d'un dessin artistique — d'une coupe experte et d'une confection savante, faite à la main.

Les habits de gala Semi-ready s'ajustent mieux que ceux qui sont faits sur mesure parce que tous les procédés de coupe sont entre les mains des meilleurs tailleurs connus, des hommes qui sont instinctivement, intuitivement et naturellement tailleurs artistiques.

Voilà pourquoi l'habit de gala Semi-ready convient à votre personnalité — par son style personnel — son ajustement et la conservation permanente de sa forme.

Semi-ready Tailoring

L'horloge du cœur

Oui, mon enfant, c'est très certain:
Dans votre poitrine paisible
Qui fait tic tac, soir et matin,
Se trouve une horloge invisible.

Jadis, avant d'ouvrir vos yeux,
Un ange blanc l'y mit, je pense,
Et chaque nuit il vient des cieux
Pour la remonter en silence.

Bon ange blanc, venez, venez,
Du paradis où Dieu vous a logé.
Et dans le cœur des nouveaux-nés,
Faites battre longtemps l'horloge!

Pour que les pères soient joyeux,
Pour que les mères soient bénies,
Et qu'en souriant les aïeux
Ferment leurs paupières ternies.

O mon enfant, mon tendre amour,
Puisse-on vous peut faire ces choses,
Puisse l'horloge, sainte, un jour,
Doit s'arrêter sous vos chairs roses.

Priez, priez avec ferveur,
Afin qu'à votre heure dernière,
Quand Dieu reprendra votre cœur
Des mains de l'ange de lumière.

Ce cœur, qui fut si doux au mien,
Soit sans aigreur, soit sans souillure,
Et n'ait battu que pour le bien
Dans votre vie honnête et pure.

JEAN RAMEAU.

A propos d'Emile Neligan

A Monsieur le directeur du "Nationaliste".

Monsieur le Directeur,
Vous avez reproduit dans le "Nationaliste" une partie de la courte étude que j'ai consacrée récemment à Emile Neligan, dans la "Revue d'Europe et des Colonies". C'est pourquoi je me permets d'avoir recours à votre journal, où vous m'avez déjà plusieurs fois accordé une aimable hospitalité.

Le "Mercure de France", qui est à la tête de notre jeune mouvement poétique, consacre à mon travail un compte rendu qui eût, j'en suis certain, ravi le pauvre Neligan. M. Hirsch, le signataire de l'article, s'est "laissé prendre au charme certain" des poèmes de Neligan, et reproduit une partie de mes citations. Il rapproche Neligan de Laforgue, de Max Elrscamp, et d'autres encore. Neligan, les commentateurs l'ont-ils dit? "Le Mercure de France"? Surtout, ses amis de Montréal, ses camarades de jeunesse, peuvent nous le dire; et un mot de M. Louis Dantin éluciderait la question. Il complèterait ainsi ce qu'il a déjà formulé dans sa préface si pleine de choses.

Le "Mercure" regrette aussi que l'on ait fait un choix dans les œuvres de Neligan.

"Il y aurait peut-être lieu de rechercher dans les feuillets inédits d'Emile Neligan si quelques pièces ne vaudraient pas d'être publiées encore, car s'il a paru louable à l'éditeur de ne rien conserver qu'un alimant possible "pour la jeune fille la plus chaste", les cahiers du pauvre jeune homme peuvent contenir des œuvres plus dignes de le représenter, simplement parce qu'il les préférait."

Avis à ceux qui détiennent des manuscrits de Neligan; si nous pouvions découvrir quelques strophes inédites dignes de voir le jour, le signataire de ces lignes serait heureux de réaliser un des vœux de Neligan, et de publier dans une revue parisienne les vers de ce remarquable poète.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération la plus distinguée.
Paris, 1er mars 1905. CH. AB DER HALDEN.

AGENDA FEMININ

La dernière mais....

Les dames patronnesses de l'Assistance Publique, donneront jeudi, 30 mars, dans les spacieux salons de leur maison (321 rue Dorchester), une grande soirée de cartes qui sera consacrée au eucure. On y fera de la musique pour conclure les jolis et jolis, qui passeront ainsi une soirée charmante.

Cette partie de cartes est la dernière de la saison, mais l'Assistance Publique ne compte pas abandonner ses jolies soirées. On parle même d'un bal de charité pour Pâques, bal qui sera bientôt suivi de concerts, fêtes champêtres, que sais-je encore? Vous savez, quand il s'agit de soulager leurs pauvres, les dames patronnesses de cette grande œuvre philanthropique accomplissent des prodiges de dévouement et d'activité. Et tout cela, sans faire semblant de rien!

Jusqu'à présent, la partie se diviserait en quatre groupes: bleu, blanc, rouge et vert. Le groupe bleu sera dirigé par Mesdames J. H. Tabb et J. Lamoureux; le groupe blanc, par Mme Lemay et Melle Laberge; le groupe rouge par Mmes Hogue et Christine; le groupe vert, par Mmes Bouthillier et Tremblay.

Chaque dame patronnesse portera au bras l'insigne de l'œuvre. Les assistants qui désireront des informations, pourront s'adresser à l'une des "décorées", avec la certitude d'un accueil gracieux. Car ces dames patronnesses de l'Assistance Publique sont sympathiques comme leur œuvre elle-même.

Que pourrai-je ajouter à cela?.....

MYRTO.

Recettes Culinaires

UN BON FRICOT. — Un bon friot de carême dont votre "cousine" fait ses délices.
Dans un plat de granit, on place un rang de pommes de terre tranchées, puis un rang d'oignons, puis de ces jolis petits poissons connus sous le nom de "petite morue des Trois-Rivières". On a le soin de jeter quelques morceaux de beurre et de graisse un peu au hasard, dans ce mélange; on arrose d'un peu d'eau, puis on recouvre son plat, et on le place sur un bon feu où tout mijote doucement jusqu'à cuisson complète. Est-il bien nécessaire d'ajouter que l'on assaisonne au goût? Quand c'est cuit, on emporte le plat sans cérémonie sur la table, et l'on fait un régal à donner envie de faire carême toute l'année!

CREPE DENTELLE. — Si vous voulez essayer d'un bon petit dessert, apprenez à tourner une crêpe:

Trois œufs, même poids de sucre, de farine de froment, de beurre frais. Mélangez sucre et farine, cassez les œufs, remuez en ajoutant le beurre tiède. Faites tiédir le lait et versez peu à peu, en évitant de faire des grumeaux, l'œuf à la vanille ou au rhum. Faites chauffer une poêle, graissez-la bien et tenez-la un peu en pente; prenez une cuillerée de pâte, laissez-la couler dans la poêle, en donnant à la cuiller un mouvement de va-et-vient, pour que la pâte se répande uniformément et en couche légère. Dès que la crêpe est dorée, détachez-la avec un couteau, enroulez-la autour de la lame et déposez-la sur un plat.

Ces crêpes, que l'on appelle aussi crêpes roulées, sont très bonnes chaudes et non moins bonnes froides. On peut les conserver au moins huit jours, en ayant soin de les mettre dans une boîte de fer-blanc.

Recettes domestiques

TACHES DE ROUE. — Les jolies jupes se maculent vite de bonne par ces chemins détrempés, et vous avez beau les retremper, Mesdames, plus haut que la chemise, — ce qui n'est pas joli, — la vilaine tache se répare encore. On peut toutefois réparer le mal en appliquant la facile procédure suivante:

Quand la tache ne peut enlever les taches, comme sur certaines étoffes lisses, essayez avec un linge humide, et si le moyen ne réussit pas, frottez avec un jaune d'œuf détrempé dans très peu d'eau; frottez doucement jusqu'à disparition complète des taches, puis rincez soigneusement à l'eau fraîche.

Mot final

Et pour s'en aller sur un de ces mots qui parlent l'âme, évoquons cette jolie pensée d'un incomparable artiste:

"Les enfants sont les roses du jardin de la vie."
— CHARLES GOUNOD.

Donc, Mesdames, fleurissons nos vies de ces jolies fleurs.

COUSINE NATIONALISTE.

CHRONIQUE

LES CONCOURS

Est-ce l'influence délétère du dégel, est-ce le résultat des sévères et abstinences pratiques auxquelles tout citoyen bien pensant, qui se soit son sexe, est astreint pendant la fatale période du quadragesimal, toujours est-il qu'à l'heure présente, un souffle de tristesse et d'ennui semble passer sur notre bonne ville de Montréal. Une ombre épaisse couvre les fronts les plus enclins aux plus épanouissants sourires (remarque la richesse de l'image). Il n'est pas jusqu'à l'approche du déménagement annuel et obligatoire qui ne soit impuissant à les déridier. Que faire? Philosophes? Et pourquoi pas? Une fois n'est pas coutume. D'ailleurs, les sujets ne manquent pas: la guerre russo-japonaise, la révolution du Caucase, les massacres d'Arméniens en Asie-Mineure, les préludes de l'insurrection hongroise.... A quoi bon chercher si sombre et si lointain, quand il suffit, comme dit Pitou, d'un coup d'œil rapide et investigatoire dans notre entourage ordinaire?

Si nous parlions des concours? Ils sont au programme des réjouissances quotidiennes. Il n'est guère de semaine éclose sans l'accompagnement d'un sursis quelconque, préconisé par une feuille quelconque et agrémenté de primes mirifiques qui laissent rêver les jeunes filles en mal de piano, et les nouveaux époux en quête du mobilier.

Si longtemps espéré et toujours attendu.

Et là-dessus, parents et amis de se ruier à la conquête de la Toison d'Or. Les oiseaux cliquent, les bulletins s'abattent sous le fer impitoyable, les directeurs de journaux se frottent les mains en voyant monter les tirages, les pronostics et les potins croissent avec la rapidité des cryptogrammes, pour la plus grande joie des reporters à court de copie.

Evidemment, il y a là un déploiement d'activité fort appréciable et je me garderais bien, tout en réservant mon opinion personnelle, de m'inscrire contre l'emploi de moyens, même quelque peu terre-à-terre, destinés à seconder l'humeur souvent par trop pacifique de nos braves concitoyens.

Donc, si le joujou les amuse, rien de mieux. Mais en toutes choses, il faut une limite, et je crains qu'en l'occurrence nous ne soyons bien près de l'atteindre. Concours de popularité des employés de magasins, concours de popularité pour les jeunes filles, concours de popularité pour les élus du conjungo, — de la popularité, encore, toujours, partout! C'est obsédant comme une affiche électorale, et infiniment moins drôle. Entre nous, n'y aurait-il pas moyen de trouver quelque chose d'un peu plus neuf? Du fond de mon humble cervelle, j'extrais volontiers une idée, mais je crains de me voir une fois de plus traité de démolisseur et de subversif dangereux... Bah! tant pis! je me risquerai.... Voici:

Pourquoi ne pas instituer un concours d'impopularité? Parfaitement, d'im-po-pu-lar-i-té. Le mot vous semble long, la chose paradoxale? Raisonnons un peu.

D'abord, pour les postulants, plus de sollicitations pénibles, parfois coûteuses, toujours humiliantes. Ce sera désormais la voix tonitrueuse et souveraine de l'opinion publique et privée (surtout privée) qui proclamera les mérites et les titres de chaque candidat. Pas de réclames tapageuses, pas d'attitudes, pas de bandes de calicot. Les bons et chers petits amis (qui ne s'en décourageront pas pour la circonstance) se chargeront de la besogne. Tout se passera de la façon la plus discrète et la plus courtoise, et les heureux champions de l'impopularité se trouveront élus sans même s'en être doutés.

On établira naturellement plusieurs classes, voire même plusieurs sections et sous-sections (cela pour les organisateurs qui aiment à couper un cheveu en quatre); des prix spéciaux seront attribués à chaque catégorie.

Nous aurons d'abord (à tout seigneur tout honneur) la classe des politiciens de tout poil, de toute plume et de toute couleur: rouges, blancs, verts, etc.; celle des "Laissez-venir à moi les petits actionnaires"; celle des commerçants, des gens de robe, des journalistes, des médecins, etc.... Le chiffre est illimité.

Et quel merveilleux champ d'études ne serait-ce pas pour la psychologie, le romancier ou le dramaturge! Voir les passions furieusement déchaînées; tenir entre ses mains la boîte de Pandore grande ouverte; sonder jusque dans leurs replis les plus profonds la méchanceté et la roserie humaines, quel spectacle, quel révélateur!

C'est n'est pas parce que j'en suis le père, mais cette idée me paraît superlativement lumineuse. A l'appui de ma thèse, j'ajouterais un dernier argument: celui-ci, j'en suis certain, ira droit au cœur de tous ceux qui s'obstinent, malgré la science, à voir dans ce viscère indispensable autre chose qu'un muscle creux. Ne serait-il pas juste, en effet, que les malheureux de l'opinion publique, les têtes de Turc, les bêtes noires, les boucs émissaires, enfin tous les membres de la ménagerie... pardon, de la famille des proseris de la société, reçoivent une compensation pour toutes les injures, toutes les malédictions verbales ou mentales dont ils sont les objets? Ne serait-ce pas une grande consolation pour un homme aussi politique que versatile de se voir attribuer en souvenir de ses services une girouette copieusement graissée et tournant sans bruit; pour un reporter toujours en avance de vingt-quatre heures sur le prochain crime à commettre, d'accepter en tribut de reconnaissance une splendide paire de canards mandarins aux ailes non coupées; pour un financier....?

Je pourrais remplir les colonnes du "Nationaliste", rien qu'avec des exemples aussi concluants. Je pense qu'il est plus sage d'arrêter ici l'énumération. Tel est mon projet.

Modeste comme tous les innovateurs, je le livre aux méditations judicieuses du lecteur, sans lui demander d'autre récompense pour le violent effort cérébral que son élosion a exigé, que de le prendre en bonne et sérieuse considération... ou de s'en amuser, à son choix.

F. DE CHALOT.



AUX NOUVEAUTES. — On reprendra aux "Nouveautés", cette semaine, le chef-d'œuvre du théâtre contemporain, "Cyran de Bergerac", d'Edmond Rostand.

Cette pièce est aujourd'hui partout si connue qu'elle ne se résume ni ne s'apprécie.
Si M. Tarte, en posant chroniquement à la pythionne, n'avait jeté sur ce métier un discrédit aussi profond qu'immérité, nous hasarderions une prévision. Dans cent ans d'ici, en France et même au Canada (alors qu'en notre pays les archéologues, s'acharnant à lire dans les ruines du passé les secrets des antiques barbaries, se demanderont en quelle période de l'époque quaternaire les habitants de la Nouvelle-France eurent en guise de journaux des torches comme "la Presse" et la "Paritric", "Cyran de Bergerac" sera, sur toutes les scènes de l'univers, placé à côté d'"Hamlet" dans l'admiration de l'intelligence humaine. Si, même, l'homme sombre de Shakespeare n'avait pas encore passé le seuil de la nécropole où dorment les personnages d'Eschyle et d'Euripide et les héros des chefs-d'œuvre enfantins par les civilisations abolies, Cyran de Bergerac, non pas abattu par les délaïes, comme Hamlet, mais souriant aux blessures, agitant fièrement son panache et jetant au Destin le défi de sa bonne humeur, Cyran de Bergerac sera devenu l'homme par excellence, le héros du premier plan, le symbole de l'humanité marchant obstinément, malgré tout, à la bataille.

Et dans cent ans, si ça n'est pas réalisé, vous viendrez nous le dire.

M. Lefrançois jouera Cyran; Mme Varenne, Roxane; M. Guiraud, Christian; M. Neuillet, Rague-neau.

La direction des Nouveautés mérite plus que de banales félicitations pour avoir remis à l'affiche la belle leçon d'héroïsme qu'est "Cyran de Bergerac". Espérons qu'avant la fin de la saison nous pourrions entendre quelque autre pièce, moins connue, du même auteur: la "Samaritaine", les "Romanesques" ou la "Princesse Loïtaine".

* * *

AU THÉÂTRE NATIONAL. — Cette semaine, au National, à travers une intrigue d'amour palpitante d'intérêt, on assistera au supplice d'une mère à laquelle on a ravi son enfant — supplice infiniment plus

réel que ceux que la "Presse" invente quotidiennement pour faire frissonner ses intelligents lecteurs. "Mère et Martyre", c'est le nom de la pièce, est un des grands succès des scènes populaires parisiennes; elle a déjà été jouée au National devant des salles comblées et enthousiastes. On y voit successivement, dans des tableaux d'une fidélité saisissante, un coin de la ville de Calcutta, la Cour d'Assises de Paris, etc., etc.

Les tableaux de l'empoisonneuse, de la substitution et du secret de la confession sont pathétiques au possible. MM. Férin, en Philistin rogomme, et Palmieri en travesti indien, comme Quaddy dit Paim d'Epice, feront rire aux larmes. Il y a 34 personnages parlant et une figuration nombreuse. La distribution, très consciencieuse, comprend MM. Filion, Joubé, Nangys, Hamel, Godeau, Saint-Georges, Leurs, Soulier, Dornier; Mmes Bertin, Moret, Marsoll, Nédélec, et la toute mignonne petite Juliette.

Jamais on n'aura vu au National représentation plus émotionnante. Les mérites surtout amèneront à y assister. Qu'on se le dise.

* * *
AU FRANÇAIS. — LA TROUPE CAZENÈVE ET "MICHEL STROGOFF". — La première semaine de la Troupe Cazenève au Français a été un succès ininterrompu. "Don César de Bazan" et "Un soldat de l'Empire" ont fait d'excellentes salles. Rien d'étonnant si l'on constate que les décors taient d'une grande beauté, les costumes très bien choisis et l'interprétation excellente.

Devant une réussite aussi complète, Cazenève veut faire en sorte que le succès augmente de semaine en semaine. Il met à la scène pour la semaine du 27 deux pièces feront tressaillir l'auditoire et achèveront la conquête du public du Français.

Pour lundi, mardi et mercredi, "Michel Strogoff", célèbre drame que la mort de M. Jules Verne et la guerre russo-japonaise remettent d'actualité. En



M. PAUL CAZENÈVE

effet, "Michel Strogoff" se déroule en Sibérie, et l'on voit en ramasse ce peuple russe qui figure aujourd'hui dans une des luttes les plus sanglantes de l'histoire du monde. La distribution comprend plus de 100 personnages, qui se meuvent dans un décor d'un réalisme et d'une originalité saisissants. On y verra entre autres artistes: Cazenève (dans Michel Strogoff), Daoust, Villard, Labelle, Tougas, Petit-Jean; Mme B. de la Sablonnière, Verteuil, Nozières, Bella Odette, etc.

Pour jeudi, vendredi et samedi, "Les Deux Orphelins", jouées dans la note réaliste dont Cazenève a pris le secret aux États-Unis.

Ceux qui n'ont pas été au Français la semaine dernière seront peut-être curieux de savoir que mercredi soir, il s'est vendu 1,700 places.

* * *
LE CONCERT DU MONUMENT NATIONAL. — Voici le programme que l'Union Sainte-Cécile exécutera ce soir, au Monument National:
1. "Marche des Sons-Offs", E. Païdey, Symphonie de 35 musiciens; 2. "L'Enlèvement au Sérail", Mozart, Symphonie; 3. Blau Veilchen, R. Eilenberg, Symphonie; 4. "Les larmes", F. Delbrieg, M. Diendonné Lottie; 5. "Premier Amour", déclamation; T. Billand, M. E. Page; 6. "Cavatine de Roméo", extrait des "Amants de Vérone", M. J. E. Monday; 7. "Mon cœur ne peut changer", M. J. E. Monday; C. Goumou, Melle A. Paris.

Intermède: 8. Sélection "Amorita", Czileika, Symphonie; 9. "Délicieuse", valse lente, A. Flament, Symphonie; 10. "Vincenne à votre âge", (duo de "Mireille"), C. Goumou, Melle A. Paris, M. J. E. Monday; 11. solo de clarinette, 2ème Air Varié, Mohr, M. J. J. Gagnier; 12. Cantate à Sainte-Cécile, A. Sergent, avec accompagnement d'orchestre à corde.

Directeur de la Symphonie, M. Vandermeersch. Directeur de l'Orphion, M. W. A. Wayland. Pianiste accompagnateur, Madame S. McMillan. Le plan de la salle est déposé à la salle de l'Union Sainte-Cécile, 46 rue Saint-Hubert (téléphone Bell: Est 2271).

Prix des billets: 15, 25 et 35 cents.

AU PARC SOHMER. — Aux deux représentations d'aujourd'hui, les frères Rivera, célèbres acrobates new-yorkais; Frank Burt, fameux équilibriste bostonnais; Charles Gauthier, ténor d'opéra; les deux Aranosky, chanteurs et danseurs russes; le cinématographe new-yorkais, et la musique du Parc.

"Si vous Toussiez, Prenez les Capsules Cresobene"

Ce dicton populaire, qui a fait le tour du monde, a définitivement consacré l'efficacité des

Capsules Cresobene

Elles sont souveraines pour guérir :

Rhume, Toux Nerveuse, Bronchite, Laryngite, Enrouement, Irritation de Poitrine, Catarrhe, Asthme, etc.

Indispensables aux personnes qui, fatiguées de la voix et à celles qui dans leurs travaux, sont exposées à des intempéries ou bien à respirer des poussières ou des matières irritantes.

En vente chez tous les pharmaciens ou envoyées par la poste sur réception du prix, 50c le flacon, adresser à M. A. DICARY, 1688 Ste-Catherine MONTREAL

BEAUMIER
MEDICIN ET OPTICIEN
A L'INSTITUT D'OPTIQUE
EXAMEN DES YEUX GRATIS
1834 RUE STE CATHERINE, - MONTREAL
GOIN DE L'AVENUE HOTEL-DE-VILLE
Le meilleur de Montréal comme FABRICANT
ALUMINUM DE LUNETTES, LORGNONS, VERRES
ARTIFICIELS, etc. A ordre, garantie pour bien
VOIR DE LOIN ET DE PRES. GUERISON D'YEUX.
AVIS — Ouvrez JOUR ET NUIT. LE DIMANCHE, 1 A 4 P. M.
RÉPARATION DE VOS VOSSEMENTS. Ré. Pas de déchet
et le meilleur po
Couture et
Couture et
Couture et



Quand vous verrez le nom :

MADAME HUOT

sur un canistre de café, vous saurez qu'il est bon, pur, riche et délicieux.

C'EST L'IDEAL, LA PERLE DES CAFES

En vente par tous les bons épiciers, en canistres : 1 lb. a 40c; 2 lbs a 75c.

EN GROS CHEZ

E. D. MARCEAU, 281-285 rue St-Paul, Montréal



N'EMPOISONNEZ PAS VOTRE SYSTEME EN VOUS SERVANT D'UN BRANDY DE QUALITE INFERIEURE.

En vous servant du

BRANDY PH. RICHARD

qui est pur, doux, moelleux, vous obtiendrez les meilleurs résultats.

Agents Laporte, Martin & Cie

A CEUX QUI ONT BESOIN D'ARGENT

Vous pouvez emprunter n'importe quelle somme d'argent à des taux d'intérêt raisonnables, et la rembourser par petits paiements hebdomadaires ou semi-mensuels, à votre choix. Afin de vous faciliter ces emprunts, nous transigeons sur immeubles, meubles de ménage, bijoux, pianos, chevaux, voitures, accessoires de magasin, machines et instruments agricoles, dentures, etc. Nous escomptons les billets endossés ou autrement garantis.

Nos affaires sont strictement confidentielles. Aucune enquête chez vos voisins, amis ou patrons.

Pour informations, téléphonez à Ma'n 3394 ou écrivez à

THE MONTREAL BANKING AND SAVINGS CO'Y
20 Rue St-ALEXIS, Montréal.

I. L. LAFLEUR

IMPORTATEUR DE

Quincaillerie, Peintures, Verrerie, Verres, Etc

Aussi Chaloupes à Gazoline.

1926-1932 RUE NOTRE-DAME,
43 A 57 RUE DUPRE, MONTREAL.

Télex: 1608. Au Magasin, Bell: Main, 2240; Marchands, 543. Aux bureaux, Bell: Main, 4161. Résidence: Bell: Mont 334B, Notre-Dame de Grâce.

ONGUENT MARMEN
SPECIFIQUE INFAILLIBLE
CONTRE LES HEMORRHOIDES
FRANCO par maille sur réception du montant dans toutes les Pharmacies
1554 Rue St. Catherine, Montréal — PH. LACHANCE

PLACEMENT IDEAL

Placez votre argent dans une entreprise légitime, prudente et sûre, basée sur des faits bien établis, et dirigée par des hommes d'expérience. La Canadian Trust and Finance Co. offre aux gens prudents une occasion de placer leur argent dans une entreprise coopérative, consistant dans l'émission de certificats payant en dividendes mensuels beaucoup plus que ne paient les caisses d'épargne et les banques. Revenu régulier assuré. Contrats au montant de \$25 et plus. Pour plus ample informé, adressez-vous à notre bureau. Au choix, nous enverrons par la poste une brochure intitulée "Assurance de Revenu", et autres imprimés relatifs à notre genre d'affaires. Vous y trouverez un exposé bref et concis de notre entreprise, et d'une méthode de placement qui rencontrera l'approbation de tous et, nous en sommes sûrs, la vôtre en particulier.

THE CANADIAN TRUST AND FINANCE COMPANY,
45 RUE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER
MONTREAL, P. Q.

Académie de Danses Modernes

Principal, Prof. Lacasse.

ASSISTANTS PROFESSEURS DES DEUX SEXES.
OUVERT LE JOUR ET LE SOIR.

1511 Notre-Dame, Tél. Bell: Main 1354

Pacifique Canadien

\$48.90

Van'ouver, Victoria, Seattle, Tacoma, Portland.

Jusqu'au 15 mai 1905.

SECONDE CLASSE, DE MONTREAL

Taux réduits sur plusieurs autres points.

Excursion du printemps pour les Colons, au No. 1 el-Ontario.

Marai, 11 Avril 1905

Pour plus de détails s'adresser aux

BUREAUX DES BILLETS:

123 rue St-Jacques, Gare Windsor, Gare Viger.

Chemin de Fer du Grand Nord du Canada

GARE: ANGLE DES RUES MOREAU ET STE CATHERINE

Tél. Bell: Est 2141 Marchands: 1586.

Départ des trains comme suit sur semaine:

8.50 a.m. — Du à l'Assomption, 9.44 a.m., l'Épiphanie, 9.50 a.m., Joliette 10.20 a.m., Grand'Mère, 1.00 p.m., Shawinigan Falls, 1.15 p.m., Québec, 7.40 p.m.

5.35 p.m. — Pour l'Épiphanie, l'Assomption, Joliette, Ste-Julienne, New-Glasgow, St-Jérôme.

Les trains arrivent à Montréal, 9.15 a.m. et 6.00 p.m., les jours de semaine.

PARC SOHMER

DIMANCHE, 26 MARS 1905

(à 1 h. de l'après-midi et 8 h. du soir.)
LES FRERES RIVERA, célèbres acrobates de New-York.

FRANK BURT, fameux équilibriste de Boston.

M. CH. GAUTHIER, ténor d'Opéra.

LES 2 ARANOSKY, chant et danses russes.

VUS ANIMÉS NOUVELLES, par le Kinétographe de New-York.

MUSIQUE DU PARC. ENTREE: 10 CENTS.

La réforme urgente

En lisant les témoignages qui ont servi à blanchir M. Parent, on est frappé de l'effroyable latitude laissée aux subalternes du ministre des Terres de la Couronne.

M. Charles-Edmond Gauvin, ingénieur préposé à l'estimation des forces hydrauliques, déclare : "Tous les pouvoirs hydrauliques de rivières, lacs, de grève, etc., n'ont jamais été vendus à des prix moindres que ceux auxquels ils le sont à l'heure."

M. Hector Caron, surintendant de la chasse et de la pêche, déclare de son côté :

"Dans nombre de cas, M. Parent a MEME augmenté (chose extraordinaire !) le chiffre que je suggérais comme prix de location pour les terrains de chasse et de pêche."

M. Chrysostome Jangelier, surintendant des gardes forestiers, nous met sous l'impression qu'il a été sous M. Parent l'âme dirigeante de l'administration du domaine public.

Et ainsi de suite.

Il suffit d'envisager M. Jangelier pour se convaincre qu'il serait incapable de mentir ou même de ruser.

Quiconque a vu le front large et massif de M. Caron sait bien que celui-ci, MEME s'il n'avait pas étudié la chasse et la pêche dans le commerce des épiceries, aurait tout de suite la compétence voulue pour fixer la valeur de nos richesses cynégétiques et "piscicoles".

De même voulons-nous bien croire que M. Gauvin est dans la justice de Québec le seul homme qui puisse faire une juste évaluation de nos forces hydrauliques.

Mais qu'adviendra-t-il le jour où l'administration sera privée de ces âmes limpides et de ces puissants cerveaux ?

Un fonctionnaire omnipotent n'a pas de prix s'il est à la fois compétent et honnête ; honnête sans compétence, ou compétent sans honnêteté, il peut causer la ruine de l'Etat.

Si M. Gauvin veut accomplir des réformes, il aura bientôt constaté que la plus urgente est la refonte complète des lois qui régissent l'administration du domaine public. S'il nettoie les entrées de M. Parent, nous lui pardonnerons volontiers d'avoir comploté le ministère de la Colonisation — temporairement nous le voulons croire — à l'un des députés les plus ternes de la Chambre.

L'organe de M. Choquette exhortait l'autre jour M. Gauvin à donner toute son attention à la colonisation : il y a un problème encore plus pressant, c'est de fermer la porte du temple aux voleurs — puisqu'il est convenu que jusqu'ici nous avons été gouvernés par des honnêtes gens.

OLIVIER ASSELIN.

Belle logique

M. Tarte énumère les diverses ordonnances par lesquelles le gouvernement provisoire du Nord-Ouest a virtuellement aboli l'école séparée, et il ajoute :

"Comme nos lecteurs le peuvent aisément constater, la majorité hétérogène des Territoires ne s'est pas montrée très généreuse à l'endroit des catholiques et surtout des Canadiens-français. (La "Patrie" du 21 mars.)

Dans une autre colonne, le même M. Tarte annonce que les droits de la minorité sont pleinement sauvegardés par le nouveau bill — qui pourtant ne fait que sanctionner les ordonnances du gouvernement provisoire.

Dans une colonne le "Soleil" ensemble M. Laurier avec sa délicatesse ordinaire, à cause du prétendu hétéroisme du chef du ministère. Dans une autre il écrit :

"L'ordonnance de 1892, répétée par celle de 1901, et à laquelle on s'en tient comme loi basique de l'éducation dans les nouvelles provinces, en vertu de l'amendement adopté à la place de la clause 16 du projet primitif, mérite bien un peu le mal qu'on en dit."

M. Tarte fait du zèle

Dans son zèle à défendre à sa manière le principe de l'intervention du pouvoir fédéral en faveur de la minorité du Nord-Ouest, M. Tarte énonce la doctrine que les gouvernements locaux sont subordonnés au pouvoir fédéral et il ajoute :

"Il est essentiel au bon ordre, à l'harmonie générale qu'il en soit ainsi."

Ces paroles, prononcées sur le ton ex-cathedra d'affectionnement l'ancien ministre, auraient besoin de sérieuses explications.

La constitution de 1867, avec les clauses complémentaires de 1871, reconnaît à peu près au pouvoir central le droit d'ériger ses propres terres en provinces dans les conditions et de la manière qu'il lui plaira. C'est en vertu de ce dispositif que nous demandons aujourd'hui au ministère Laurier de garantir aux catholiques du Nord-Ouest, contre l'hostilité évidente de la majorité protestante, les droits qu'on a garantis aux protestants de Québec contre la prétendue hostilité des catholiques de cette province.

Mais le Nord-Ouest lui-même, une fois mis au rang de province, ne relèvera plus du gouvernement fédéral que sur les points stipulés dans sa constitution.

Quant aux provinces qui furent parties au contrat fédératif en 1867, elles sont aussi souveraines que le gouvernement fédéral dans les affaires de leur juridiction, et seul le Conseil Privé de la Grande-Bretagne devrait pouvoir se porter juge de leurs différends avec Ottawa. La doctrine contraire fut, il est vrai, celle de Sir John A. Macdonald, mais on s'est trompé de la trouver aujourd'hui sous la plume d'un homme politique de la province qui doit le plus tenir à son autonomie, — d'un journaliste qui, pendant longtemps, ne cessa de dénoncer dans le "Canadien" les tendances centralisatrices de Sir John A. Macdonald.

OLIVIER ASSELIN.

Régime tyrannique

(De la Semaine Religieuse de Québec)

L'une des plus grandes souffrances qu'ont eu souvent à subir les peuples conquis, c'est é de se voir imposer la langue du vainqueur, sinon au foyer de la famille, du moins à l'école, à l'église, au tribunal.

Ces mesures barbares, notre époque elle-même en a été témoin. C'est ainsi que la Pologne dépendante de la Russie a été forcée d'apprendre la langue russe ; l'Allemagne a rendu l'allemand obligatoire dans les écoles de la Pologne soumise à sa domination.

Et l'année dernière encore, le monde civilisé s'indignait au récit des brutalités exercées contre les écoles polonaises qui s'obstinaient héroïquement à parler la langue maternelle à l'école. Les misérables Combes lui-même n'a pas manqué d'imiter de si beaux exemples : combien de prêtres français se sont vus iniquement frappés par ce persécuteur pour avoir prêché l'évangile dans la langue seule comprise par leurs ouailles.

Des procédés de ce genre sont contraires à la douceur des mœurs actuelles et révoltent les âmes qui ont le sentiment de la justice et de l'équité.

Pourquoi faut-il donc qu'en notre Canada lui-même on voie de pareilles mesures imposées légalement à des minorités ?

Sait-on bien que dans tout le Nord-Ouest canadien l'enseignement doit se donner en anglais seulement, dans toutes les écoles subventionnées par l'Etat ? — exception faite des tout jeunes enfants.

Il y a là-bas des groupements de familles d'une même race : française, canadienne-française, allemande, etc. Eh bien, les enfants de ces familles ne peuvent recevoir l'instruction qu'en anglais. Il en est ainsi depuis quelques années seulement, et l'on dit que le gouvernement des Territoires a outrepassé ses pouvoirs lorsqu'il a imposé de la sorte l'enseignement anglais dans toutes les écoles, à l'exclusion, particulièrement, du français.

Mais il n'importe. Constitutionnelle ou non, cette réglementation va recevoir le sceau de la légalité par la loi du "Bill d'Autonomie". Et dans ces deux nouvelles provinces d'Alberta et de Saskatchewan, c'est la grammaire et l'orthographe anglaises seules qui devront être étudiées par les petits Français-Français, etc., qui ne pourront jamais apprendre à lire et à écrire correctement leur langue maternelle.

Voilà comment il n'y a pas besoin, pour les Canadiens, d'aller en Russie et en Allemagne pour trouver des sujets d'indignation. Car, au Canada, il ne manque pas, malheureusement, de provinces où la tyrannie des majorités s'épanouit au grand jour.

M. BOURASSA

M. Henri Bourassa est en ville. Ses amis parlent d'organiser pour cette semaine, une réunion publique où il traiterait la question scolaire.

Demande à nos lecteurs

Nous aurions besoin des numéros 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 du "Nationaliste" pour compléter une collection destinée à notre usage personnel : quelqu'un de nos lecteurs pourrait-il nous les faire parvenir ?

LA DIRECTION.

Les jeunes poètes canadiens

Mademoiselle Millau, qui donne à l'université McGill un cours de littérature française si appréciée, fera vendredi prochain au soir à la salle Karn, sous les auspices de l'Alliance Française, une conférence sur les jeunes poètes canadiens. Elle aura peut-être l'occasion de parler de collaborateurs du "Nationaliste".

Au Palais de Justice

Avant de quitter le ministère de Procureur Général, M. Archambault a augmenté le traitement de la plupart des fonctionnaires de Palais de Justice de Montréal, de sommes variant entre \$100 et \$300 par année. On l'accuse, chez les libéraux, d'avoir eu la main particulièrement large pour les conservateurs : sur treize ou quatorze fonctionnaires de la Cour de Circuit, dix ont été augmentés, et ils sont tous conservateurs. Même chez les plus favorisés, il y a beaucoup d'inégalités.

En certains cas, il a apparemment suffi au fonctionnaire de justifier de son inutilité, pour être bien traité.

On se demande si le but de M. Archambault, en marquant son départ par ces largesses, n'a pas voulu créer l'impression que l'obstacle à l'augmentation était M. Gouin.

Coup de bouteille

Coup de revolver

Hier soir, vers 8 h., au No 5 de la rue Sainte-Agathe, le nommé Piepraco et le citoyen Cesar se prirent de querelle. A un moment donné, Piepraco saisit une bouteille pour assommer son adversaire. Celui-ci lui arracha des mains ce jouet dangereux et lui en asséna un formidable coup : Piepraco, aveuglé de sang et de colère, tira de sa poche un revolver, et Cesar fut légèrement blessé à l'aiselle. Puis, Piepraco alla se faire panser à l'hôpital Général. Peu après, par les soins des agents de police Vézina et Beauchamp, il était écroué au poste No 14. Enquête demain.

Anglicismes et Barbarismes

Relevés hebdomadairement dans la presse canadienne

REAGISSONS !

Voyons un peu la "Patrie", numéro de mercredi, par exemple :

"A la salle ST-HUBERT, coin des rues Marie-Anne et ST-HUBERT, M. Ph. Cousineau fera une conférence sur GEO. ETIENNE Cartier. Les portes seront ouvertes à 7 1-2 HRS."

Cette façon d'écrire "St-Hubert", "Geo. Etienne" et "7 1-2 hrs" est anglaise ; c'est autant d'anglicismes.

On écrit au long : "Saint-Hubert", "Sainte-Catherine", etc.

On réunit par le trait tous les prénoms : "Georges-Etienne", "Marie-Anne", etc. On en fait autant des initiales : "G.-E. Cartier", "L.-J. Tarte".

En français on écrit comme on dit : "7 heures et demie", ou "7 h. 30" ; "hrs" est l'abréviation du mot anglais "hours".

"GRANDE ASSEMBLEE du club LETELIERER." M. le rédacteur est prié de voir au dictionnaire la différence essentielle entre l'"assemblée" et la "réunion".

On n'écrit pas en chiffres : "3 semaines", mais en toutes lettres : "TROIS semaines", et, d'une façon générale, tous les dénombrements et les âges.

On met en chiffres les numéros, les dates, les indications de temps, de degrés et les nombres précédés du signe \$ ou £, et les expressions arithmétiques.

Tournons le journal et arrivons à la dernière page :

"JOS. Desjardins", c'est très bien ; mais non pas "CHS. Desjardins". Encore l'influence de la forme anglaise. En français on écrit "Ch.".

"Le reporter de LA PATRIE", autre anglicisme dans la forme. Ecrivez donc : "reporter de la PATRIE", "prote au BULLETIN", et non pas "reporter de LA PATRIE", comme les Anglais écrivent THE TIMES, avec la majuscule à l'article.

Dans une autre colonne, à l'intérieur du journal, on voit une note sur la construction de certains embranchements de chemin de fer par la Compagnie du "Canada-Nord". Evidemment, on veut parler du "Canadian Northern Railway". Si le rédacteur de la note avait fait attention, il aurait traduit plus exactement en observant que "Railway" (chemin de fer) est déterminé par deux adjectifs : "Canadian" et "Northern".

Il fallait écrire : "le chemin de fer Canadien du Nord", ou, en abrégé, "le Nord-Canadien", comme on dit le "Sud-Oranais", l'"Est-Parisien", etc. Mais pour éviter une confusion possible, il serait peut-être préférable de s'en tenir à la première forme et de dire, en abrégé : "le Canadien du Nord", "le Canadien du Pacifique", en laissant sous-entendus les mots "chemin de fer".

A ce propos, remarquons que l'adjectif ne prend la majuscule que dans le cas où il est abrégé, parce qu'alors il devient nom propre. Conformément à cette règle il convient d'écrire, avec ou sans la majuscule, selon le cas : "le Transcontinental", "l'Intercolonial", "le Transsibérien", ou "le chemin de fer transcontinental, intercolonial, etc."

Notons encore cette différence que l'Anglais dit : "The Toronto and Hamilton Railway", et qu'en France on écrit : le chemin de fer de Paris à Lyon". C'est-à-dire, qui va d'un endroit à tel autre, tandis qu'en anglais on dit qu'il est établi entre un point "et" un autre.

S'il faut imiter quelqu'un, imitons les Français... pour écrire en français.

Je termine par cette liste de noms de voies ferrées qui peuvent servir de modèles :

Le ch. de fer canadien du Pacifique (C. P. Ry).
Le ch. de fer central du Maine (M. C. Ry).
Le ch. de fer de l'Est du Canada (C. Eastern Ry).

Le ch. de fer de Québec au Lac-Saint-Jean.
Le ch. de fer de Toronto à la baie d'Hudson.

En abrégé :
Le Pacifique-Canadien (P.-C.)
Le Central-Maine (C.-M.)
L'Est-Canada (E.-C.)
Le Québec-Lac-Saint-Jean (Q.-L.-Saint-J.)
Le Toronto-Hudson (T.-H.)

JUSTIN.

Une suggestion à "Impartial"

Dans le "Nationaliste" de dimanche dernier, "Impartial", par une petite malice inopportune, cherche à diminuer l'importance du rôle que le directeur de "l'Enseignement Primaire" joue sur la scène pédagogique de notre province. "Impartial" parle du "geste" de M. Magnan, dans son ouvrage "Honneur à la Province de Québec". Ce geste, qu'on en pense "Impartial", est beau et plein de courage. Ne cherchons donc pas noise à ceux des nôtres qui savent marcher le front haut et ne permettent pas aux fanatiques de jeter impunément l'insulte à notre race.

L'article que M. Magnan a publié dans le "Soleil" de lundi dernier, en réponse à la "Gazette", est encore un beau "geste" qui vaut certainement celui d'un "Impartial", pointillant un travailleur doublé d'un patriote.

AMICAL.

La SAUVEGARDE

Compagnie d'ASSURANCE-VIE

Siège S MONTREAL

La marque la plus récente du marché canadien, mais la plus vieille de l'Europe

BRANDY

B. LÉON CROIZET

POURVOYEUR DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, DE LA MARINE FRANÇAISE ET DE PLUSIEURS COURS ETRANGERES.

GARANTI PUR JUS DE LA VIGNE

Se trouve dans tous les principaux Clubs, Hôtels, Restaurants et Cafés

F. X. St-CHARLES & CIE

Seuls agents pour le Canada

39-41-43, RUE ST-GABRIEL, MONTREAL



Les autorités médicales recommandent le ROSE QUESNEL à ceux qui font usage immodéré de tabac, parce que le Rose Quesnel est doux et naturel.

UNE COLLISION

Sur la ligne du Nord, entre deux trains de voyageurs. Un mécanicien blessé gravement.

Deux convois de voyageurs du C.-P. sont venus en collision, hier soir, à Louiseville, sur la ligne de Montréal à Québec. L'un des convois allait se placer sur une voie d'évitement, lorsque l'autre arriva toute vitesse, avant de lui donner le temps d'hever sa manœuvre. Le mécanicien fit machine arrière, mais le convoi ne put s'arrêter à temps et il se produisit une violente collision.

L'un des mécaniciens fut gravement blessé. Son nom est Charles Lalumière. Il était au service du C.-P. depuis vingt-huit ans, et on le considérait comme un excellent employé.

Il arriva à Montréal par le train de 11 h. 10, et fut transporté de la gare Viger à l'hôpital Notre-Dame par les ambulances de cette institution. Il souffre d'une fracture de la jambe droite, brisée à trois endroits différents. Son état inspire des craintes.

Il est sous les soins du Dr Fleury, le Dr Mercier, le chirurgien bien connu, a été appelé en consultation.

La vie de Mgr Taché

La maison Beauchemin publiera prochainement, en deux forts volumes, une Vie de Mgr Taché par Dom Benoit.

Ce livre, venant à la suite de celui de M. Dugas sur l'insurrection des Métis, ne peut manquer d'apporter du retentissement.

L'Annexion de S. Henri

La commission du conseil de ville chargée d'étudier la question de l'annexion des municipalités adjointes, a tenu hier avant-midi une réunion où elle a reçu une délégation de citoyens de l'endroit, du maire, du curé et des principaux citoyens de l'endroit. On a jeté les bases d'une conférence à laquelle seront discutées les conditions de l'union projetée.

Au cours de la semaine, seront remis au conseil de ville tous les documents nécessaires à révéler l'état précis de la municipalité voisine.

L'échevin Lavallée croit que l'annexion se fera sous peu. En ce cas, Saint-Henri formerait, pour les fins municipales, un quartier de notre ville, et aurait au conseil deux représentants.

Connaissez-vous les avantages que vous donne un contrat de La Société de Crédit Hebdomadaire Limitée, 107 rue St-Jacques



ASSOCIATION SAINT-J.-B. — Réunion des sections de l'Association Saint-Jean-Baptiste, cet après-midi, à 3 h., au Monument.

CONCERT. — Concert du chœur de l'Immaculée Conception, à la salle Berthelmann, angle Marie-Anne et Chambois, jeudi prochain. Parmi ceux qui se feront entendre, nommons M. Jos. Saucier, M. L. Couture, etc.

SIMPLE DISTRACTION. — Deux individus entraient hier après-midi, vers 2 h., au Magasin Royal, rue Sainte-Catherine, 1725, et demandaient à jeter un coup d'oeil sur les marchandises. Comme le commis auquel ils s'étaient adressés venait de tourner le dos, l'un d'eux s'empara d'une paire de gants, qu'il fit disparaître dans ses goussets. Puis les deux complices déclarèrent au commis qu'ils ne trouvaient rien de leur goût et sortirent. Ils étaient partis depuis deux ou trois minutes à peine lorsqu'on s'aperçut du larcin. On envoya à la poursuite des deux entrepreneurs personnages un commis qui les rejoignit non loin de la rue Amherst. Plutôt que de s'exposer à être arrêtés par la police, ils préférèrent payer leurs gants le prix qu'on voulait, après avoir expliqué qu'il s'agissait d'une simple distraction.

CONFERENCE SUR LE SCRUTIN DE LISTE. — Aujourd'hui dimanche, à 2 h. 30, conférence à l'Union Catholique par M. J.-B. Archambault, avocat, sur "le scrutin de liste et la représentation proportionnelle" — un sujet d'actualité au Canada.

Le trésorier de l'Union Catholique procédera prochainement au recouvrement à domicile des cotisations.

Si vous semez vous récolterez. Prenez un contrat dans La Société de Crédit Hebdomadaire Limitée, 107 rue St-Jacques.

CARTES PROFESSIONNELLES & COMMERCIALES

AVOCATS

S. BRADY, C. R. L. J. LORANGER, L. L. D.

J. T. CARDINAL, C. R. P. ST-GERMAIN, L. I. T.

Beaudin, Cardinal, Loranger & St-Germain.

1608 RUE NOTRE-DAME.

Tel. Bell : Main 1615. Boite Postale 2255.

TEL. BELL : MAIN 5555. EDIFICE DE "LA PRESSE".

J. C. LAMOTHE, L. L. L.

RUE ST-JACQUES, MONTREAL.

MARCHAND-TAILLEUR

COUPE PARFAITE. PRIX RAISONNABLES.

ADOLPHE PROVENCHER

1889 RUE SAINTE-CATHERINE,

1ère porte du Théâtre Français.

DENTISTES

Chirurgien-dentiste. Téléphone : Est 1379.

L. P. BERNIER,

60 rue SAINT-DENIS, MONTREAL.

ACHILLE DAVID

Entrepreneur-Electricien

(Electricien en chef du Monument National.)

296 rue ST-DENIS. Tel. Bell : Est 2940

Toujours en main, bon assortiment d'appareils électriques.

3-10

Les plus belles ! Les meilleures

Naturelles, inusables, inépuisables,

garanties

INSTITUT DENTAIRE FRANCO-AMERICAIN

162 rue ST-DENIS, MONTREAL

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Canada

CONTRE LE FEU

ASSURANCES

\$4,500,000.00

Tarif indépendant — R. Dufresne, président ; A. P. St-

mar, sec.-trésorier et gérant. — Tél. Main 3188.

Bureau chef : 9 Cote Saint-Lambert

MONTREAL.

Le tabac ROSE

QUESNEL est le seul

qu'on puisse fumer

continuellement sans

altérer sa santé.

CAMBRIOLERS ARRETES. — Joseph Catel-

lier, H. Dery et G. Guindar, trois de nos cambrioliers les plus en vue, ont été arrêtés, hier après-midi, par les agents Giguère et Laberge, de la Sûreté. On les accuse d'avoir, vendredi, enfoncé l'établissement de M. Oscar Maillet, rue Sainte-Catherine, 1373, pour s'emparer d'objets divers d'une valeur d'à peu près quarante piastres. Des perquisitions au domicile de l'intéressé ont établi qu'ils étaient les auteurs du vol avec effraction commis il y a quelque temps chez M. Workman, rue Sainte-Catherine, 1488, d'où ils enlevèrent pour environ soixante dollars de marchandises.

Procès demain.

ACCUSES D'ESCROQUERIE. — Les agents Demers et Léger, de la Sûreté, ont arrêté hier après-midi, sur mandat du magistrat Lafontaine, deux individus affublés respectivement des noms peu catholiques de A. Liot et A. Nadée. Ces citoyens sont accusés d'avoir escroqué à W. Fineberg une somme de soixante piastres en billets de banque.

CIGARETTES



SWEET CAPORAL

fumées universellement